

N° 13. Juin 2011

BULLETIN D'INFORMATION DE  
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



# Le Grand-Tétras



**20ème anniversaire de l'association**

Prix : 3 €

# Le Grand-Tétras

## Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

*Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie*

### L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de notre environnement.

### Préserver signifie d'abord connaître

Depuis vingt ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

### L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association). Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

### Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (UMINATE), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne de la chaîne des Pyrénées.

Un travail constant, indépendant, mené dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

Photographie de couverture: Ylan Rombaut, lors d'une sortie papillons (juin 2010). Avec l'aimable autorisation de Cyril Rombaut.

### Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2011 :

- Cotisation..... 16,00 €
- Cotisation enfants ..... 4,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,  
et membres adultes d'une même famille ... 8,00 €

#### Règlements à adresser à :

Madame Régine GOUSSE, Trésorière,  
48 bis Av. François Mitterrand - 31800 SAINT-GAUDENS  
par chèque bancaire à l'ordre de  
l'Association Nature Comminges.

L'adhésion débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

## SOMMAIRE

Activités naturalistes 2010 .....	<u>p. 2</u>
Dossier : La Hierle .....	<u>pp.6-9</u>
Actions de veille écologique 2010 .....	<u>pp.11-25</u>
Actions juridiques 2010 .....	<u>pp.26-31</u>
Actions de sensibilisation 2010 .....	<u>pp.32-38</u>
Découverte: les bois de chênes verts .	<u>pp.39-40</u>
Assemblée Générale 2010 .....	<u>pp.41-42</u>



### Siège social :

48 bis avenue François Mitterrand  
31800 SAINT-GAUDENS

Tél: 05-61-95-03-70

E-mail : [info@nature-comminges.asso.fr](mailto:info@nature-comminges.asso.fr)

Site : [www.nature-comminges.asso.fr](http://www.nature-comminges.asso.fr)

### Rédaction, photographies et dessins:

Régine et Serge GOUSSE, Guillaume CASTAING,  
Germain CUCURON, Gilbert VERGÉ-BORDEROLLE,  
Marc ENJALBAL, Henri FETE, Joseph PELLISSA,  
Yvan PUNTOUS, Philippe PIZZUTTO,  
Anne-Marie LEFEVRE.

## En 2011, Nature- Comminges fête ses 20 ans !

Cette année, l'association souffle ses vingt bougies ! Nous sommes très heureux de pouvoir partager cet anniversaire, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2011, avec les adhérents, sympathisants et associations amies, que l'on se doit de remercier pour leur soutien sans faille depuis toutes ces années. Bien entendu, toutes celles et tous ceux qui souhaitent se joindre à nous seront les bienvenu(e)s. Pour prolonger cet événement, nous publierons au cours de l'année une synthèse des thèmes abordés au cours de ces deux dernières décennies, pour faire le point sur l'évolution des milieux, l'aménagement du territoire, la veille écologique; ce document sera disponible sur notre site internet au cours de l'année.

Ces rencontres constituent d'excellentes occasions d'échanger, de confronter les points de vue, de réfléchir aux perspectives de la protection de la nature, dans ce petit territoire rural au patrimoine biologique et culturel diversifié, encore trop souvent négligé.

Des problèmes, accueillis avec fatalisme voire avec méfiance, il y a encore une vingtaine d'années, deviennent désormais un sujet de préoccupation quotidien pour un nombre croissant de citoyens, de médias et même d'élus de notre région. Ce souci grandissant d'un public, de plus en plus curieux de nature, doit encore faire son chemin. Mais il nous conforte dans notre volonté de poursuivre et d'améliorer nos actions de connaissance, de sensibilisation et de prévention. Des structures bénévoles, indépendantes des partis politiques, sont plus que jamais indispensables pour faire avancer les choses. Alors, longue vie à Nature Comminges !

**La rédaction**

# Activités naturalistes

## Bilan des prospections et des suivis naturalistes réalisés au cours de l'année 2010.

### ■ EMPLOI

#### Contrat à temps partiel

Du 2/05 au 31/12 2010

A la fin du premier semestre 2009, Marc Enjalbal a terminé son contrat à temps plein à Nature Comminges avant d'être embauché comme chargé de mission au Conservatoire Botanique Pyrénéen à Bagnères de Bigorre. En juin 2009 il avait achevé le diagnostic « Zones inondables et biodiversité en Comminges pour favoriser des mesures de gestion conservatoire » et mené à bien divers travaux (rédaction des bordereaux ZNIEFF, première phase d'inventaire pour l'Atlas des Papillons de Midi-Pyrénées...).

Toutefois Marc a gardé à cœur de poursuivre une activité salariée au sein de notre association ; le 2 mai 2010, un contrat de travail à temps partiel a été conclu, rémunéré par l'intermédiaire du chèque emploi associatif, pour réaliser des journées de prospection pour Nature Comminges, à raison d'un jour par semaine (soit 10,5 h par semaine); il s'agissait de compléter l'inventaire des plantes messicoles amorcé en 2005, réaliser des inventaires entomologiques dans le cadre de la gestion de la Hierle (confluence du Ger et de la Garonne), animer le suivi pour le compte de l'Atlas régional des Lépidoptères de Midi-Pyrénées, assurer le suivi de divers dossiers (programme « Cigognes » en Comminges, projet de sensibilisation auprès de la commune de Galié, programme sur la biodiversité des Zones inondables en Comminges, poursuite de la base de données naturalistes)...

Un grand merci pour cet important travail de recherche, qui a permis de dynamiser l'activité naturaliste au sein de l'association que Marc souhaite poursuivre en tant que bénévole en 2011.

Nous réfléchissons à la possibilité de pérenniser ce poste de salarié.

### ■ INVENTAIRES

#### Achèvement de la modernisation des Z.N.I.E.F.F

Dernière étape du long processus de réactualisation des inventaires ZNIEFF de Midi-Pyrénées, la rédaction des bordereaux qui figureront sur le site de la DREAL de Midi-Pyrénées (anciennement DIREN), s'est achevée au début du premier semestre 2010.

Après avoir fourni plus de 1069 données naturalistes, l'association Nature Comminges a été chargée de la rédaction des fiches de 40 sites, dont 11 en Hautes-Pyrénées (Nistos, Louron, vallée d'Aure) et 29 sites en Haute-Garonne (Piémont et zone de Montagne), soit plus de 300 heures de travail incluant une part de bénévolat.

Il s'agissait à chaque fois de produire une synthèse des richesses naturelles, après connaissance et validation des observations de la faune et de la flore ainsi que de la géomorphologie de chaque site.

Cet important travail a permis de reconduire et de repréciser les contours des anciennes ZNIEFF. Il a aussi permis de proposer de nouvelles zones abritant des espèces au statut rare, menacé ou en limite d'aire, tout en fournissant de nombreuses données supplémentaires ; des sites de piémont ont été proposés pour la première fois par Nature Comminges, compte tenu des enjeux qui s'attachent à la préservation des prairies humides ; ils figureront désormais dans cet inventaire national. Un « porté à connaissance » sera effectué dans un délai d'un an, dès que les ZNIEFF auront été validées par le Muséum d'Histoire Naturelle.

## Bordereaux des Sites ZNIEFF inventoriés par Nature Comminges en Haute-Garonne (et massifs voisins)

Coteaux de Gascogne, Petites Pyrénées, Chaînon calcaires de Barbazan	Massifs de l'étage montagnard, subalpin et alpin	Milieux humides
Affleurements calcaréo-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois (Z 2 PZ2057 type II)	Versants forestiers, milieu karstique et pelouses du massif d'Arbas, Paloumère et Cornudère (Z2PZ0307, t.1)	Amont du ruisseau du Ger (Z2PZ0312, type I)
Faciès d'érosion des marnes du Maestrichtien de Castillon de St-Martory (Z2PZ0252, type I)	Forêts de Saleich et de l'Estelas et stations sèches de Francazal et de Salège	Prairies naturelles, bois et ruisseaux des vallées de la Justale et du Louch/Rieumajou (Z2PZ0296, type I)
Faciès d'érosion des marnes du maestrichtien des communes d'Aulon, Cazeneuve-Montaut, Proupiary et Sepx (Z2PZ0253, type I)	Haute montagne en Haute-Garonne (Z2PZ2061, type 2)	Confluent Nère et Louge (Z2PZ0243, type I).
Landes, pelouses sèches et marnes de Biroulère, des Côtes de Couscouil et des Landes de Tarlin, et Bosquets de Liéoux et de Saint-Martin (Z2PZ0294, type I)	Massif du Burat-Bacanère (Z2PZ0298, type 1)	Prairies humides et milieux riverains des lits supérieurs de la Louge et la Noue (Z2PZ0267, type I)
Bois de la Hage et Massifs de Laffite-Toupière à la Garonne (Z2PZ0317, t.1).	Massifs du Luchonnais et du Larboust (Z2PZ0023, type I)	Prairies humides et milieux riverains de la vallée du Jô (Z2PZ0293, type I)
Massif forestier du Mont, et le Puits de Gèles (Z2PZ0263, type I)	Massif de la Barousse (Z2PZ0084, type I)	Lac de Barbazan (Z2PZ0272, type I)
Pic d'Aillo et Nougarolle (Z2PZ0265, type I)	Soulan du Larboust et de la Vallée d'Oueil	Marécages de Lourde et d'Antichan (Z2PZ0305, type I)
Massif forestier du Mont-Jammes (Z2PZ0269, type I)		
Buttes de Montespan et de Ganties (Z2PZ0297, type I).		
Massif forestier en rive droite du Job à Encausse-les-Thermes (Z2PZ0314, t.1)		

### Conservatoire des plantes messicoles

A la suite des inventaires réalisés en 2008 et 2009, la rédaction d'un rapport de synthèse a été réalisée dans le cadre du Plan régional d'action pour la conservation des plantes messicoles et plantes remarquables des cultures, vignes et vergers en Midi-Pyrénées. Rappelons que ce plan est coordonné par le Conservatoire botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées. En 2010, une quinzaine de jours d'inventaires ont été réalisés par Nature Comminges concernant le projet Messicoles, en Hautes-Pyrénées (coteaux du Magnoac et secteurs du plateau de Lannemezan et de Montréjeau).

### « Zones inondables et biodiversité »

Cet important programme de diagnostic naturaliste agricole avait été coordonné par Nature Comminges en partenariat avec F.A.I.R.E, le Conservatoire Botanique Pyrénéen et l'ADASEA.

En 2010, ces travaux ont donné lieu à une intervention dans le cadre du colloque de l'association Nature Midi-Pyrénées à Toulouse, à la réalisation d'un panneau d'exposition et à une série d'articles scientifiques en 2008, 2009, 2010 dans la revue Isatis 31.



Ci-dessus: abeille sur un Bleuet. Beauchalot, 2006.  
Ci-dessous: Marc, lors d'une présentation de l'inventaire ZNIEFF (Fête de l'arbre de Proupiary, le 20/03/10).



## Atlas écologique régional des Lépidoptères, Rhopalocères (papillons de jour) et zygènes de Midi-Pyrénées.

Depuis 2009, la participation d'ANC au programme d'Atlas écologique des Rhopalocères et Zygènes de Midi-Pyrénées a permis de collecter 1404 observations de papillons, principalement en Comminges, en Barousse, ainsi que sur les prolongements du plateau de Lannemezan, lors des années 2009 et 2010.

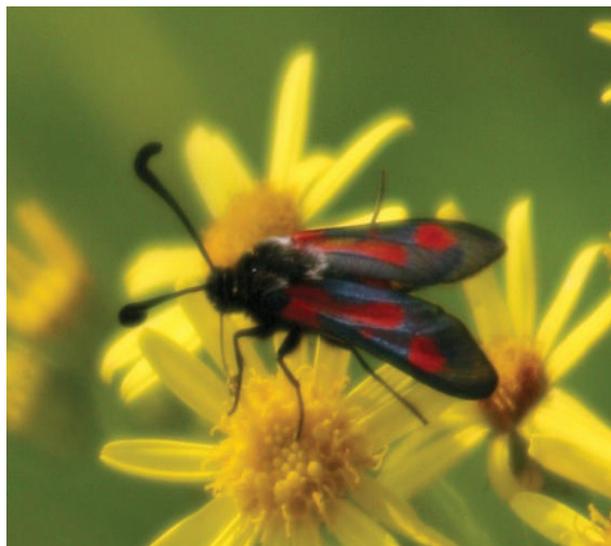
Ces données proviennent des inventaires réalisés dans le cadre de différents programmes (modernisation des ZNIEFF, études récentes menées sur les Zones Inondables du Comminges, journées d'inventaires programmées dans le cadre du programme annuel de sorties de l'association), ainsi que de bénévoles de l'association.



La bacchante (*Lopinga achine*), 18/6/10 au nord d'Aurignac 31



Le Demi-Argus (*Cyaniris semiargus*), 29/4/10  
Saints-Christaud 31



La Zygène du panicaut (*Zygaena sarpedon*),  
18/6/10, Saint-Frajou 31

En 2010, les nouvelles observations ont concerné environ une centaine d'espèces dont notamment des papillons rares et protégés en France tels que le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*), la Bacchante (*Lopinga achine*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*). De plus, nous avons amélioré la connaissance sur la répartition en Comminges des rhopalocères communs comme l'Aurore (*Anthocharis cardamines*), le Céphale (*Coenonympha arcania*), l'Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*) et la Mégère (*Lasiommata megera*). Enfin, de nouveaux papillons pour le fichier géré par ANC, tels que le Candide (*Colia phicomone*), la Thécla de l'orme (*Satyrium w-album*) et l'Hespérie Echiquier (*Carterocephalus palaemon*), ont été recensés en Comminges cette année.

Un grand merci pour leur participation à ces inventaires de terrain aux nombreux adhérents ou sympathisants de l'association, dont notamment : ASSENS H., BARRAILLE G., BAUMANN, A., BRUNET M., CASTAING G., DANIEL N., DURAND B., DUPUIS J., ENJALBAL M., FALLOUR-RUBIO D., FETE E., FETE H., FONDEVILLA W., HOTTA F., NAVELLO A., NAVELLO D., PAQUETE H., PIMPERNELLE M., PUNTOUS Y., PUNTOUS M., ROMBAULT C., ROMBAULT Y., VERNIER P. ...

Le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*),  
18/7/10 Boutx 31.



Le Candide (*Colia phicomone*), le 17/8/10 à l'est du sommet de La Pideonnière (> 2 000 m alt.), Ancizan 65. Le 8/8/10, nous avons également recensé ce papillon sur des éboulis du versant nord du Pic du Céciré à Bagnères-de-Luchon 31.

### Vos observations nous intéressent !

Ces inventaires de papillons se poursuivront les années prochaines, avec en 2011 la programmation d'une nouvelle série de journées de terrain (cf. programme des sorties naturalistes de Nature Comminges). D'autre part, toutes observations de papillons réalisées en Comminges ou ses environs nous intéressent ! Pensez à noter vos observations, ainsi qu'à photographier ces insectes élégants. Chaque observation répertoriée dans le fichier de Nature Comminges comporte: le nom de l'espèce, une localisation précise, le nom de l'observateur et la date. L'ensemble des données est transmis au Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN MP).

L'avancement du programme atlas écologique des Rhopalocères et Zy-gènes de Midi-Pyrénées est consultable sur le site du CREN MP à l'adresse <http://www.cren-mp.org/>. Sur ce site, vous pourrez consulter les listes de papillons recensés pour chacune des mailles géographiques de 10 km de côté de Midi-Pyrénées.



Le Petit Argus (*Plebejus argus*), 11/6/10 coteaux de Couscouil, à proximité du centre d'enfouissement de Liéoux 31.

Le Cuivré des Marais a été observé lors de la sortie de Nature Comminges du 23/5/10 à Francon 31. Nous l'avons également répertorié à Tournous-Devant en Hautes-Pyrénées le 3/6/10 lors des prospections relatives aux messicoles.



La Thècla de l'orme (*Satyrium w-album*),  
24/6/10 Saint-André 31.

**Textes et photographies  
Marc Enjalbal**

## DOSSIER

### Participation au suivi de la Hierle (Confluence Ger-Garonne)

L'association Nature Midi-Pyrénées a obtenu de l'Etat la gestion d'une parcelle d'un bras mort de 9 hectares sur la Hierle, à la confluence du Ger et de la Garonne, entre Pointis Inard et Montespan. Elle a souhaité associer Nature Comminges à cette démarche. Plusieurs réunions ont eu lieu en ce sens à Montespan, chez Didier Gontier, avec Raphaël Glemet (Nature Midi-Pyrénées), Marc Enjalbal et Germain Dodos.

Nature Midi-Pyrénées a déposé un dossier de financements pour élaborer en 2010 un programme de gestion afin d'assurer la réhabilitation et la préservation du site. Cela passe par la réalisation d'un diagnostic environnemental, ainsi que des mesures de gestion qui vont du suivi de la dynamique fluviale au nettoyage, en passant par la programmation de sorties à vocation pédagogique. Plusieurs problèmes se posent tels que l'afflux de déchets charriés par les crues et les activités de chasse à mi chemin entre plusieurs territoires communaux. En 2010, Nature Comminges a réalisé plusieurs travaux : inventaire entomologique (lépidoptères, odonates), participation à la surveillance du site, actions pédagogiques.

Les inventaires d'insectes ont été réalisés, pour l'essentiel, par Marc ENJALBAL, salarié à Nature Comminges. L'échelonnement des jours de terrain entre le 28 avril et le 5 octobre 2010 a permis de recenser le maximum d'espèces, en recrutant à la fois les taxons apparaissant précocement et d'autres à phénologie plus tardive.

La méthode a consisté à parcourir à pied plusieurs secteurs de prospection regroupant tous les types de milieux présents sur le site. Au sein de ces zones, au moins un passage a été réalisé pour chaque type d'habitat naturel identifié au sens de la typologie Corine Biotope. Dans la mesure du possible, nous avons réalisé plusieurs passages au cours de la saison, en suivant globalement les mêmes itinéraires de prospections



#### Lépidoptères :

Bien qu'à dominante forestière et de petite surface (9 ha), la parcelle de la Hierle possède une grande diversité en papillons avec 44 espèces recensées en son sein ou à proximité. Ce bilan est probablement incomplet par rapport à la réalité. Par exemple, plusieurs espèces à large répartition

en Comminges, telles que la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*) ou encore le Petit Sylvain (*Limenitis camilla*), manquent à l'appel. Alors que la majorité des papillons se reproduisent sur une parcelle, cela reste en revanche à confirmer pour ceux qui sont généralement inféodés aux pelouses et aux prairies. On ne retient que

les espèces les plus communes ou caractéristiques des zones inondables.

#### Papillons inféodés à l'ortie et aux lisières ou manteaux arbustifs:

Plusieurs papillons dont la plante nourricière est l'ortie se reproduisent sur le site. On les y observe très facilement.

Il s'agit de la Carte Géographique (*Araschnia levana*), le Vulcain (*Vanessa atalanta*), la Petite Tortue (*Aglais urticae*), le Paon du Jour (*Inachis io*), ainsi que le Gamma ou Robert-le-diable (*Polygonia-c-album*).

Certains papillons liés aux lisières et aux végétations préforestières, tels que la Sylvaine (*Ochlodes sylvanus*), le Nacré de la Ronce (*Brenthis daphne*), le Tabac (*Argynnis paphia*), l'Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*), le Tircis (*Pararge aegeria*) ainsi que le Tristan (*Aphantopus hyperanthus*) sont également fréquents sur le site.

**Papillons inféodés aux habitats forestiers (saulaie blanche ; autre peuplement alluvial...)**

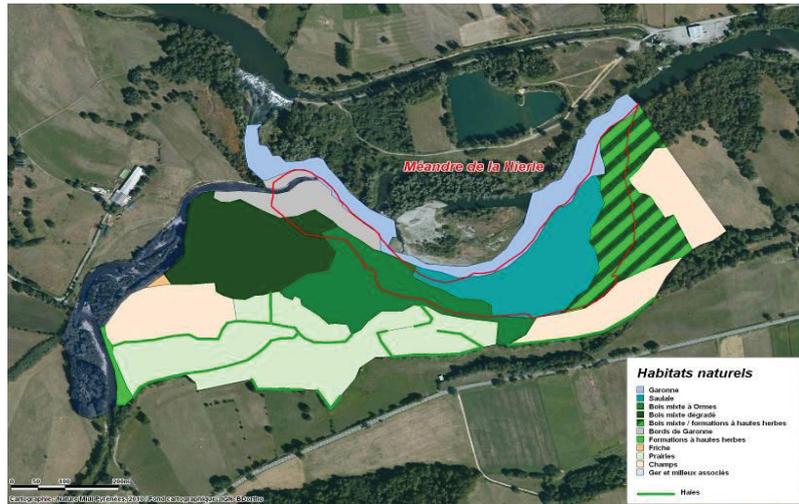
Le Petit-Mars-Changeant (*Apatura illia*) est un hôte de la Saulaie blanche. A ce titre, c'est un papillon hautement caractéristique de la forêt inondable de la Hierle. Citons également une observation du Sylvain azuré (*Limenitis reducta*) qui se développe, d'après la bibliographie, aux dépens du chèvrefeuille. Il pourrait donc se reproduire sur ce site, notamment dans de petits peuplements dominés par les frênes et les ormes où croit en sous-bois le camérisier (*Lonicera xylosteum*).

**Piérides inféodées aux plantes de la famille des Brassicacées**

Parmi les papillons communs en zone alluviale de la Hierle, nous pouvons citer les piérides dont notamment la Piéride de la rave (*Pieris rapae*) et la Piéride du navet (*Pieris napi*). En effet, ces papillons réalisent leur cycle biologique sur plusieurs plantes de la famille des Brassicacées. Ces crucifères occupent pratiquement tous les biotopes de la Hierle avec, par exemple, des cressons (*Rorippa* sp.) se développant dans les zones inondées de la roselière ou à proximité des rives de la Garonne et des bras morts, des plantes de lisières (*Alliaria petiolata*, *Hesperis matronalis* ainsi que *Cardamine* sp.) fleurissant en sous-bois et, enfin, la Raphanelle (*Raphanus raphanistrum*) s'épanouissant sur les dépôts sédimentaires de la confluence.

**Papillons des milieux ouverts**

Cette bonne diversité en rhopalocères tient probablement de la nature de l'environnement immédiat d'une parcelle, composée de milieux diversifiés dont notamment des prairies de fauche.



Ainsi, il n'est pas étonnant d'observer certaines espèces telles que le Souci (*Colias crocea*), l'Azuré de la faucille (*Everes alceatas*), des Mélitées, etc. Sur la parcelle étudiée, ces lépidoptères caractéristiques de milieux ouverts sont identifiés préférentiellement sur les bandes de graviers et de galets à végétation plus ou moins éparse, ainsi qu'au niveau de végétations d'ourlet. C'est là qu'ils butinent des plantes et des arbustes nectarifères tels que l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), des ronces (*Rubus* sp.) et des sureaux (*Sambucus* sp.). Plus tardivement, les menthes (*Mentha* sp.), qui se développent plutôt dans les roselières ou les mégaphorbiaies, attirent également bon nombre de butineurs. Les roselières et mégaphorbiaies, localisées sur la parcelle, peuvent constituer sous certaines conditions (ouverture du milieu, niveau d'inondation limité...) un autre biotope de reproduction pour certains lépidoptères inféodés à des habitats prairiaux humides. Par exemple, des pontes du Miroir (*Heteropterus morpheus*) ont été observées sur des groupements inondables à Baldingère (*Phalaris arundinacea*).

**Odonates**

La parcelle de la Hierle est favorable aux odonates car on y rencontre des milieux aquatiques variés, susceptibles de constituer des sites de reproduction pour ces insectes. En effet, nous trouvons des roselières inondées avec exondation estivale, des eaux stagnantes notamment dans les bras morts, des ruisselets intra forestiers avec de l'eau courante, des rives caillouteuses.

Il est donc probable que la majorité des 21 libellules ou demoiselles inventoriées se reproduisent sur le site. Des observations complémentaires seraient toutefois nécessaires pour confirmer la reproduction de plusieurs d'entre elles. Par ailleurs, du fait de la forte diversité en habitats propices, on s'attend à recenser d'autres taxons dans le futur. Nous présentons ci-dessous plusieurs groupes d'odonates en fonction de leur écologie.

**Odonates se reproduisant dans les roselières fortement inondées à exondation estivale**

Plusieurs espèces pionnières telles que le Leste dryade (*Lestes dryas*), le Leste vert (*Lestes viridis*) et l'Aesche affine (*Aeshna affinis*) se reproduisent dans des roselières situées en sous-bois de la Saulaie blanche ou à proximité. Ces biotopes sont longuement inondés au cours de l'année, mais subissent des exondations estivales. D'autres espèces, plus ubiquistes, que l'on retrouvera ailleurs sur le site, pourraient également se reproduire dans ces végétations de roselières. Le Sympétrum rouge-sang (*Sympetrum sanguineum*) y a été observé posé, tandis que la Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*) y manifestait un comportement territorial.

**Odonates observés dans des roselières et des prairies qui se reproduisent dans des eaux courantes ensoleillées et de débit modéré.**

Plusieurs odonates tels que l'Agriion de Mercure (*Agriion mercuriale*) ou l'Orthétrum bleuisseant (*Orthetrum coerulescens*) ont été vus dans des groupements prairiaux ou des roselières.

Aucun indice de reproduction n'a été collecté, toutefois ces espèces se reproduisent probablement sur la parcelle. Pour l'Agrion de mercure, des informations complémentaires sont données en annexe N°8.

A proximité de la Garonne ou de bras morts, dans des secteurs où l'on observe des écoulements superficiels, le Caloptéryx occitan (*Calopteryx xanthostoma*), une espèce héliophile, ainsi que le Caloptéryx méridional (*Calopteryx virgo v. meridionalis*) se perchent sur les herbes des rives. Une troisième espèce proche des deux précédentes, le Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*), déterminante en Midi-Pyrénées, n'a pas été vue en 2010. Celle-ci pourrait être recherchée à l'avenir.

#### Odonates observés le long de petits ruisselets intraforestiers

Le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) a été aperçu à plusieurs reprises patrouillant le long de petits ruisselets internes traversant des secteurs boisés et constitués d'un fond de galets et de sable. Ce type d'habitat, qu'affectionnent particulièrement le Cordulégastré annelé et le Caloptéryx méridional, pourrait également attirer l'Aesche paisible (*Boyeria irene*) et le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*). En effet nous avons capturé puis relâché des imagos de ces deux dernières espèces sur la rive du Ger en amont de sa confluence avec la Garonne.

#### Odonates se reproduisant dans les bras morts et les eaux stagnantes ensoleillées

L'Agrion Jouvencelle (*Coenagrion puella*), la Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) et l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*), trois espèces très communes sur le site, passent également leur vie larvaire dans les bras morts, ainsi que les eaux stagnantes ensoleillées. C'est peut-être aussi le cas de certains taxons pour lesquels nous avons observé des imagos sur la parcelle ou à proximité : l'Agrion de Vander Linden (*Erythromma lindenii*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), la Libellule fauve (*Libellula fulva*) et l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*)...



Le Miroir (*Heteropterus morpheus*)



Le Leste dryade (*Letes dryas*)

### Orthoptères

La majorité des 20 espèces d'orthoptères inventoriées se reproduisent sur la parcelle de la Hierle ou dans ses environs immédiats. D'après nos observations, le Caloptère italien (*Calliptamus cf italicus*), le Phanéroptère commun (*Phaneroptera cf. falcata*) et un tatrix (*Tetrix* sp.) pourraient compléter ce bilan. Mais à ce jour, l'étude des spécimens collectés n'a pas permis de valider la présence de ces trois espèces supplémentaires.

Des compléments d'inventaires permettraient donc d'améliorer la connaissance de ce groupe. Par exemple, il est étonnant de ne pas avoir recensé des espèces communes telles que le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*) ou le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*). De plus, on s'attendrait à observer une plus grande diversité en espèces sur les bancs de galets et de sables situés à proximité de la rive de la Garonne.

Sur la parcelle de la Hierle à dominante forestière, les orthoptères vont se positionner préférentiellement dans les milieux ouverts ou semi-ouverts. Nous présentons ci-dessous les espèces recensées en fonction des grands types de milieu.

#### Orthoptères liés aux lisières ou aux manteaux arbustifs

Sur le site de la Hierle, une proportion non négligeable de criquets et de sauterelles trouve refuge dans des formations d'ourlets forestiers. Le Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*) et la Sauterelle ponctuée (*Leptophyes punctatissima*) occupent les orées forestières. La Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*) et l'Ephippigère carénée (*Uromenus rugosicollis*) sont communes dans les ronciers. Quant au Gomphe roux (*Gomphocerippus rufus*), observé dans une lisière en rive gauche de la Garonne, il y a de très fortes probabilités qu'il soit également présent sur la parcelle, en rive droite.

#### Orthoptères observés dans la roselière et les groupements prairiaux

En contexte nettement inondable, en particulier dans les roselières, il est possible de retrouver la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*) et l'Ephippigère carénée (*Uromenus rugosicollis*). Néanmoins, le criquet le plus commun dans ce biotope est sans nul doute le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*). Ce dernier est souvent accompagné par le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridisima*) ainsi que la Decticelle aquitaine (*Zeunerriana abbreviata*). Nous avons également inventorié le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) dans une roselière présentant un cortège floristique enrichi par des prairiales et situé à proximité d'un bras mort.

#### Orthoptères vivant dans les plages de sables, gravières et galets

Les bancs de sables, de cailloux et de galets représentent un biotope ouvert favorable pour les orthoptères. On y rencontre plusieurs espèces ubiquistes déjà citées précédemment, mais également de nouveaux taxons qui y trouvent des conditions écologiques particulières (milieu ensoleillé avec un fort pourcentage de sol nu, large gamme de sédiments, etc.). Dans les secteurs secs à végétation éparse, vivent le Criquet duétiste (*Chorthippus brunneus*) et le Criquet glauque (*Euchorthippus elegantulus*). Nous y avons également observé une femelle isolée de Caloptène qui

semblait appartenir à l'espèce *Calloptamus italicus*, toutefois cela reste à confirmer, notamment par la capture et l'observation de mâles. De la même façon, au sein de cette station, des immatures d'un Tétrix occupaient de petites plages dénudées de sable. Il n'a pas été possible de les déterminer au rang spécifique.

A proximité de la station à Criquet duétiste, d'autres orthoptères, caractérisés par une écologie plus large, trouvent également refuge dans ce biotope : le Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*), le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), le Criquet automnal (*Aiolopus strepens*), ainsi que le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*). Enfin, le Grillon bordelais (*Eumodicogryllus bordigalensis*) vit aussi sur ces plages de galets et notamment, à proximité de la rive, dans la partie sans végétation.

#### Orthoptères vivant dans les vasières plus ou moins sableuses

Seul le Tétrix des plages a été observé en nombre sur les vases exondées de bras morts ou de la rive de la Garonne.

A proximité, nous avons toutefois entendu des mâles du Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) ; il serait donc également possible d'observer ce grillon.

Enfin, il serait intéressant de rechercher d'autres orthoptères appartenant au genre « Tétrix » dans ce type d'habitat.

#### **Avec l'aimable autorisation de Raphaël Glemet (Nature Midi-Pyrénées).**



La déticelle aquitaine  
(*Zeunnenianna* abbreviata)



L'Agrion de Mercure  
(*Conagrion Mercuriale*)

Photographie: Serge Gousse



## Suivis ornithologiques

### Suivi ornithologique sur le site Natura 2000 de « Haute vallée de la Garonne »

Suite à un devis, Nature Comminges et l'ONF (animateur du site Natura 2000) ont concrétisé leur partenariat par deux programmes de connaissance en Haute vallée de la Garonne: l'une aux abords de l'actuelle déviation de Fos, l'autre visant le recensement d'espèces de la Directive Oiseaux sur le site Natura 2000 correspondant aux massifs de Melles et du Burat.

#### Participation au suivi du Gypaète barbu

Des opérations de suivi des couples, prospection sur les secteurs potentiels en Haute-Garonne, dans les Hautes-Pyrénées et en Ariège sont effectuées pour le compte du réseau « Casseur d'os » de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, et financées par le programme Interreg IV-POCTEFA. Les objectifs spécifiques sont la recherche des indices de présence de couples et de nidification, la localisation de centres d'activités de couples et des sites de nidification éventuels, le contrôle systématique des sites potentiels.

#### Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre

Ce programme inter frontalier à pour but la préservation de la biodiversité et l'Etude des changements climatiques dans les Pyrénées. Un budget de 2 759 000€ lui est attribué. Sont impliquées les provinces de Catalogne, Aragon, les régions Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon et l'Andorre pour une action coordinatrice administrative, légale et financière ( suivi de populations d'espèces emblématiques et indicatrices et suivi de reproduction de rapaces.). L'association Nature Comminges a été invitée et a assisté au lancement de ce projet à Bagnères de Bigorre au Conservatoire Botanique le 15 septembre 2010. Ce projet a été présenté par le conseiller régional Aquitaine, représentant également M Malvy conseiller régional de Midi Pyrénées. Plusieurs personnalités étaient également présentes : le président DREAL Aquitaine – le président de la LPO – la représentante de la S/P de Bagnères de Bigorre – le Président du PNR de l'Ariège – le président du parc National des Pyrénées. Chacun est intervenu à tour de rôle pour expliquer le déroulement de ce programme. A mi journée un buffet a été offert par les artisans et producteurs locaux. L'après midi des ateliers techniques ont été proposés et ANC a choisi l'atelier RAPACE animé par Martine Razin, chargée d'étude à la LPO pour le suivi du Gypaète dont nous sommes nous aussi acteurs; les Pyrénées avaient 130 couples de gypaètes reproducteurs qui représentent les 3 /4 de la population Européenne ( 32 couples Français); la population de percnoptères comprenait 85 couples dans le piémont français, les vautours fauves des Pyrénées étaient la seule population viable dans le monde puisque ailleurs, ils ont quasiment disparu, le milan royal endémique d'Europe est en nette régression excepté dans le SO.

**Germain Cucuron**

## A.N.C et le Réseau Ours Brun

Une demi-douzaine de membres de Nature Comminges font partie officiellement du R.O.B. auxquels il faut rajouter quelques autres adhérents qui participent à l'occasion à la recherche d'indices. Cette année, A.N.C. a participé à 17 sorties sur le terrain tant en Haute-Garonne qu'en Ariège (Couserans). Ces sorties ont permis de ramener 24 enveloppes d'échantillons (poils) et une randonnée non officielle effectuée par deux adhérents a même permis de trouver des traces d'ours dans la neige.

Ces 24 échantillons (dont les derniers seront soumis aux analyses génétiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2011) ont permis d'ores et déjà de génotyper les ours suivants : Hvala, Pollen, Pyros, et ... un chien, bon, ça arrive ! Les oursons de l'année n'ayant migré du Val d'Aran vers le Comminges que plus tard dans l'été, ne font pas encore partie de nos possibles relevés.



### Comment récolte-t-on les poils ? :

on profite de l'attraction des ours pour l'essence de térébenthine (odeur de résine). Certains arbres sont imprégnés de ce produit et des bouts de fil barbelé sont fixés sur l'écorce, si un ours passe à proximité il est attiré irrésistiblement par l'odeur, il se frotte presque inévitablement contre le tronc et laisse du poil (photo 1). Les ours aiment aussi se frotter sur les conifères dont l'écorce entamée par les cervidés laisse couler de la résine (arbres dits magiques). Afin de ne pas polluer génétiquement ces échantillons, la récolte doit se faire à l'aide de pinces au préalable passées à la flamme d'un briquet et les poils sont déposés dans des enveloppes neuves (photo 2). Ensuite il faut nettoyer soigneusement le reliquat de poils non prélevés en brûlant la zone afin de la laisser nette pour un éventuel futur prélèvement (photo 3).

*Y.Puntous et G.Cucuron. Photographies de Philippe Pizzutto.*

Traces d'ours subadulte, lors d'une sortie pour le Réseau Ours Brun le 10 avril 2010. Photographie : Henri FETE



## 11 individus entre Couserans, Haut-Comminges et Val d'Aran

A la fin de l'année 2010, le bilan des ours présents en Couserans, Haut Comminges et Val d'Aran se montait à au moins 11 individus : 5 adultes : Pyros, Caramelles, Hvala, Pollen, Bambou, 2 oursonnes de 2 ans filles de Hvala : Nheu et Noisette, 4 oursons de l'année (3 femelles et 1 mâle) : 2 pour Caramelles et 2 pour Bambou.

Il est possible que Sarousse et Ziva viennent s'ajouter à ce nombre, mais aucun indice précis n'a été relevé cette année concernant ces deux ours. Pour Sarrousse toutefois il y a eu une observation pendant l'été 2010 à Bisaurri (Sud de Castejón de Sos, Aragon). Espérons qu'après leur hibernation tous ces ours seront sortis ce printemps en bonne santé et que nous aurons même quelques bonnes nouvelles au niveau d'autres naissances potentielles : Hvala, Pollen, Ziva, et peut-être Sarousse, avec pourquoi pas Cannelito pour père des éventuels oursons, Cannelito, fils de Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne abattue par un chasseur, rêvons un peu !

## Contacts

### Pour toute information:

Régine Gousse  
info@nature-comminges.asso.fr

### Suivis naturalistes:

Marc Enjalbal  
marcenjalbal2002@yahoo.fr  
Germain Cucuron  
juliette.cucuron@club-internet.fr  
Gérard Barraillé  
info@nature-comminges.asso.fr

### Représentants:

Conseil Départemental de la  
Chasse et de la Faune Sauvage,  
Commission Départementale des  
Sites (CODENAPS).

Denis Maubé:  
denis.maube@neuf.fr  
Guillaume Castaing:  
castaing31@yahoo.fr

Comités de pilotage des sites  
Natura 2000,  
Commission Dommages Ours,  
Commissions « écobuages »  
yvian.puntous@orange.fr  
juliette.cucuron@club-internet.fr  
marcenjalbal2002@yahoo.fr

Commission Locale d'Information  
et de concertation sur les risques  
industriels (TEMBEC), Industrie,  
Joseph Pellissa  
joseph.pellissa@orange.fr

Commission Locale d'Information  
et de Surveillance du Site du  
Pihourcq, Commission Déchets.  
Gilbert Vergé-Borderolle  
gilbert.vb@aliceadsl.fr

Comité de Suivi des Chasses de  
Transparences de transparences  
des barrages d'Ausson et de la  
Rodère, milieux aquatiques.  
Florentin Hotta

Collectif «zéro Pesticides», Agri-  
culture, Sensibilisation.  
Henri Fete  
henri.fete@orange.fr

Conseil International Associatif  
Pour la Protection des Pyrénées,  
CAP-OURS, Groupe Tétraz Fran-  
ce, FNE, associations espagnoles,  
Comité de suivi des  
Aménagements du Site Classé de  
Superbaagnères.

Max Hunot  
max.hunot@live.fr  
Guillaume Castaing  
castaing31@yahoo.fr

Site internet  
Yvan Punous et Cyril Gousse  
yvian.puntous@orange.fr

## Veille écologique

### Voici une sélection locale, régionale et nationale de nos interventions en faveur de l'environnement en 2010.

#### ■ AGRICULTURE

#### **Trafic de pesticides: la Cour d'Appel de Toulouse confirme la culpabilité de 7 prévenus.**

28 avril 2010

**La Cour d'appel de Toulouse a rendu sa décision dans l'affaire du commerce et des publicités illicites de plus de 80 pesticides. Les associations parties civiles dans cette affaire ont tenu à dénoncer un véritable marché noir des pesticides en France.**

La Cour d'appel a confirmé pour l'essentiel la décision du TGI de Saint Gaudens du 20 novembre 2008, et la condamnation de 7 prévenus qui avaient relevé appel du premier jugement pour des faits de mises sur le marché, publicités et importations de produits phytosanitaires sans autorisation ainsi que distribution de produits classés à risques sans détention d'un agrément et faux en écriture privée par l'apposition de fausses étiquettes.

La Cour n'a pas manqué de rappeler que « les règles relatives à l'obligation d'agrément de tout professionnel distribuant des produits phytopharmaceutiques dangereux pour la santé ou l'environnement sont extrêmement claires » ou encore que « la réglementation des produits phytosanitaires a pour objet de s'assurer que le produit répond aux exigences d'innocuité pour la santé humaine et l'environnement ».

Cette analyse des risques incombe aux pouvoirs publics et il n'est pas du pouvoir d'un particulier de s'affranchir de ce contrôle. Ce procès a été l'occasion de dénoncer la tolérance coupable de l'administration née de l'insuffisance de ses moyens de contrôle.

Le préjudice des associations a donc été confirmé. Après avoir constaté, la « présence d'actes violant la réglementation des produits phytosanitaires dont l'objectif est la protection de l'environnement », les juges ont considéré que France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, La Sauvegarde de l'Anjou, Vienne Nature, FNE Midi-Pyrénées (UMINATE) et Nature Comminges étaient bien fondées à demander réparation du préjudice découlant de la violation des dispositions relatives à la mise sur le marché et à l'usage des produits phytosanitaires. Les associations ont tenu à saluer cette décision, juste sanction de négligences dangereuses. Selon Alice Terrasse, avocate et membre du réseau juridique de FNE, « en infligeant des amendes comprises entre 1500 et 5.000 euros, la Cour a condamné les négligences commises dans le commerce et la publicité de produits dont la dangerosité pour l'environnement et la santé n'est plus à démontrer ». Pour Claudine Joly, référente agricole de FNE, « la question de l'insuffisance des moyens de contrôle sur le terrain de ces trafics est l'une des causes du problème et il convient d'y remédier au plus vite au lieu de diminuer les moyens humains en la matière ».

Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Toulouse a immédiatement formé un pourvoi en cassation contre cette décision intervenue le 28 avril 2010, à la demande de certains prévenus qui n'acceptent pas le verdict... En France, ce sont les pesticides que l'administration semble vouloir protéger tandis que c'est aux victimes à déployer des efforts pour prouver leur dangerosité ; en attendant, les industriels peuvent tester et mettre sur le marché de nouvelles molécules sans cesse plus nocives.

## Insecticide CRUISER

Nous continuons de demander le retrait de l'insecticide « Cruiser », réautorisé par Michel Barnier le 17 décembre 2008. Aujourd'hui, la requête en référé suspension et le recours en annulation ont été déposés devant le Conseil d'Etat par France Nature Environnement. Nous demandons au niveau départemental comme au niveau national l'arrêt de l'utilisation du Cruiser, puisque des alternatives existent. Les larves du taupin, aussi appelées "vers fils de fer", contre lesquelles le Cruiser est utilisé en culture de maïs, sont sensibles à la déshydratation du sol qui est favorisée par le labour. La lutte contre les taupins repose également sur des rotations longues. Par ailleurs, le taupin pose surtout des problèmes après retournement des prairies permanentes. Dans une succession de cultures céréalières, le risque "taupin" est très faible comparativement au risque "santé publique" entraîné par le Cruiser. La substance active du Cruiser est reconnue très dangereuse non seulement pour les abeilles mais aussi pour l'ensemble des pollinisateurs. 35% des aliments végétaux (fruits, légumes, oléagineux, café, cacao...) dépendent directement de la pollinisation par les insectes. Au nom du principe de précaution, ne serait-il pas plus sage de remettre en cause la monoculture du maïs plutôt que de porter atteinte aux pollinisateurs ?

**FNE a mis en ligne une pétition pour l'interdiction immédiate du Cruiser et la mise en œuvre immédiate du plan Eco-phyto 2018 : <http://www.fne.asso.fr/fr/actualites/petitions.html>**

## L'eau potable toujours contaminée à Cazères

Mars-avril 2010

Au cours de l'année 2010, les mesures réalisées par la D.D.A.S.S de Muret ont permis de détecter des traces des différents pesticides déjà observés lors des années antérieures dans la nappe phréatique du secteur de Cazères, Lavelanet, Saint-Julien. On trouve en permanence plusieurs résidus issus de la dégradation des pesticides: Atrazine-désisopropyl, Atrazine-déséthyl, traces de parathion (inf à 0,050

## Les produits chimiques aussi en montagne...

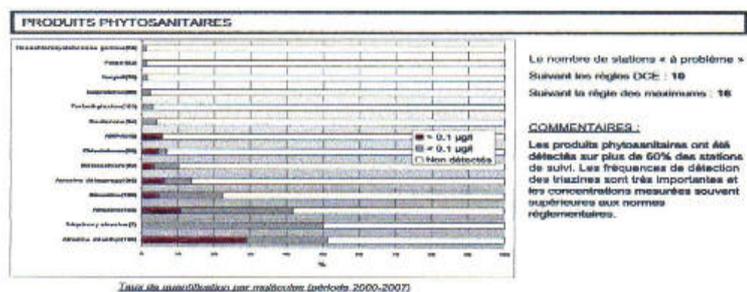
Jusqu'à présent, la montagne faisait figure de milieu préservé de l'action des pesticides, sans compter avec l'influence des vents. Actuellement, une forte inquiétude s'installe chez les apiculteurs du piémont et de la moyenne montagne quant aux conséquences négatives sur les insectes pollinisateurs, de l'utilisation de certains produits comme le Butox pour le traitement de la fièvre catarrhale en zone de montagne. Les apiculteurs qui estivent observent de forte mortalité de leur cheptel et les analyses font état de la présence de ces produits vétérinaires. Dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation d'incidences, introduit par la récente modification de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement applicable aux sites Natura 2000 (voir p.26), nous comptons demander une évaluation de l'impact des produits vétérinaires sur les espèces de la Directive Oiseaux, notamment les oiseaux insectivores, dans la mesure où ils sont susceptibles d'affecter toute la chaîne alimentaire, et en premier lieu les invertébrés.

ug/l) et d'endosulfan à "surveiller".

Aucune évolution notable de la situation n'est à noter pour 2010; le dépassement des normes autorisées a suscité deux messages d'alerte de la DDASS le 31/03/10. La question de l'effet à long terme de ces molécules est posée, car leur dangerosité est reconnue même à de faibles doses. La présence d'atrazine et de metalochlore (interdits depuis 2003) reste pour le moins suspecte.

Nous avons mené de nouvelles actions pour 2011, en collaboration avec les riverains.

Une lueur d'espoir tout de même pour cette année : un comité technique, formé d'acteurs du territoire a été formé, dans un esprit de dialogue, pour veiller au suivi de la qualité des eaux de la nappe. Ce sera l'occasion de mettre en évidence, de façon officielle les causes de cette pollution, et, nous l'espérons, la mise en œuvre rapide de mesures.



Source: Base de données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Evaluation du suivi des nappes. Bassin de la Garonne et alluvions anciennes du Piémont.

Date Prélèvements (D.D.A.S.S de Muret*)	Nitrates (Normes : 50 mg/l)	Acétochlore (Normes : 0,1 ug/l)	Métalochlore (Normes : 0,1 ug/l)	Glyphosate (Normes : 0,1 ug/l)	Atrazine (Normes : 0,1 ug/l)
02/12/09	29	Inf à 0,020			
13/01/10	19	Inf à 0,020	0,089	Inf à 0,10	Inf à 0,020
09/02/10	15				
04/03/10	28				
18/03/10	48	Inf à 0,020	<b>0,190</b>	Inf à 0,10	0,027
19/04/10	12	Inf à 0,020	0,060	Inf à 0,10	Inf à 0,020

Synthèse des analyses de la DDASS (disponibles à la régie des eaux de Cazères -4, Place J.Jaurès 31 Cazères).

Date Prélèvements (*)	Nitrates (Normes : 50 mg/l)	Acétochlore (Normes : 0,1 ug/l)	Métalochlore (Normes : 0,1 ug/l)	Glyphosate (Normes : 0,1 ug/l)	Atrazine (Normes : 0,1 ug/l)
02/12/09	30	Inf à 0,020	0,120	Inf à 0,10	Inf à 0,020
06/01/10	18	Inf à 0,020	0,086	Inf à 0,10	Inf à 0,020
09/02/10	16	Inf à 0,020	Inf à 0,020	Inf à 0,10	Inf à 0,020
24/03/10	<b>54-56</b>	Inf à 0,020	0,200	Inf à 0,10	0,024

## Semaines Alternatives aux Pesticides 2010.

Du 23 au 27 mars 2010

A l'appel du Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF), en France et ailleurs, des collectivités, des entreprises, des associations s'est tenue du 20 au 30 mars 2010 la semaine des alternatives aux pesticides. Différents acteurs ont proposé des conférences, des projections de films, des débats, des expositions ou encore des spectacles, des sorties sur le terrain, des visites et portes ouvertes en jardins ou exploitations agricoles pour démontrer que l'on peut se passer de produits toxiques. Nature Comminges s'est associée à cet événement lancé à l'initiative des associations Carline et Erable 31, Terre et Humanisme, Vivre en Comminges, Adacq-vie, Attac-Comminges, F.A.I.R.E.

### Formation

19 juin 2010

Plusieurs associations locales (FAIRE, ATTAC Comminges, CARLINE, Nature Comminges, Terre et Humanisme) poursuivent leur collaboration pour alerter les responsables politiques et institutionnels sur les dangers des pesticides pour la santé et l'environnement. Elles ont adressé un courrier de sensibilisation à tous les conseils municipaux, communautés de communes des cantons de Saint Béat, Luchon, Haut-Comminges, Aspet, Saint Gaudens, en rappelant qu'à l'instar de certaines municipalités, il est possible d'abandonner l'usage de ces produits dans l'entretien des espaces publics. Ces associations ont pris contact avec des responsables du Mouvement Pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF) et ont organisé le 19 juin à l'école publique de Saint-Béat une formation. L'esprit de cet événement est marqué par la revendication de transparence et de démocratie alors même que les parlementaires français ont clairement marqué leur soutien aux lobbies industriels de l'agrochimie.

**La semaine des alternatives aux pesticides 2011 s'est déroulée du 23 au 30 mars 2011**

**Courrier adressé aux communes du Comminges. Co-signataires. Carline, Attac Comminges, Nature comminges, Terre et Humanisme, F.A.I.R.E.**

**Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,**

*Les associations Carline, Attac Comminges, Nature Comminges, Terre et Humanisme et F.A.I.R.E tiennent à attirer votre attention sur l'utilisation des pesticides sur nos territoires. La plupart des communes, par souci d'efficacité, utilisent des désherbants. Pourtant, de nombreuses études démontrent clairement que leur utilisation est néfaste pour l'environnement et la santé, et en particulier elles démontrent le lien entre la présence de pesticides d'utilisation courante dans les lieux de vie de nos enfants, et l'augmentation des cancers qui pourront se déclarer plus tard dans leur vie (plus d'1% d'augmentation par an depuis 30 ans). Elle doit donc cesser.*

*Nous sommes favorables à l'interdiction des pulvérisations de pesticides dans les lieux publics tels que les parcs et jardins, la voirie, les écoles etc... et par ce courrier nous voulons vous faire part de notre inquiétude vis à vis des impacts de ces pesticides sur la santé publique et l'environnement.*

*Le Code de l'environnement -art L.211-2, L.216-6, L.432-2, L.511-1 et suivants- fixe des limites dans l'utilisation de ces substances toxiques. La nouvelle Directive Cadre du Parlement européen et du Conseil instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (6124/2008 - C6-0323/2008), récemment adoptée par l'Union Européenne, reconnaît que l'utilisation des pesticides dans les lieux publics représente un risque élevé pour la santé publique. A ce titre, elle prévoit que les Etats Membres doivent «veiller à ce que l'utilisation des pesticides soit restreinte ou interdite» dans et autour de ces lieux publics.*

*Nous vous demandons donc de vous engager aujourd'hui, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à réfléchir à l'usage des pesticides dans les lieux publics de votre commune, comme l'ont déjà fait d'autres communes en France et dans notre canton. Il est en effet possible de mettre en place le plus rapidement possible des alternatives non chimiques pour l'entretien des espaces et lieux publics, ainsi que des écoles de nos communes. Il vous est, par exemple, possible d'adopter un Arrêté Municipal interdisant l'usage des pesticides sur l'espace public, comme l'ont déjà fait certaines communes du Comminges.*

*Nous comptons vraiment sur vous, Madame, Monsieur le Maire, pour changer ces pratiques dans votre commune. Nous restons à votre disposition pour y travailler à vos côtés et attendons avec espoir votre position sur ce dossier de santé publique important.*

*Nous vous invitons donc à nous contacter soit pour nous indiquer les démarches déjà entreprises dans ce sens soit pour organiser avec nous les actions évoquées plus haut.*

*Respectueusement.*

courriel : collectifzeropesticide@mailoo.org

## PESTICIDES & ALTERNATIVES



■ TROUVER L'INFORMATION ■ SAVOIR UTILISER LES OUVRAGES ET LES SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE ■ RENDRE COMPREHENSIBLE ET CRÉDIBLE UN ARGUMENTAIRE SCIENTIFIQUE ■ NE PAS TOMBER DANS LES PIÈGES TENDUS PAR LES ADVERSAIRES DE L'ÉCOLOGIE ■ POUR CHAQUE PROBLÈME, BIEN CONNAÎTRE LES ALTERNATIVES...

Il y a trois ans, le Grenelle de l'Environnement débouchait sur la proposition de réduire l'utilisation des pesticides de 50% en 10 ans. Le texte Grenelle 2, voté au Parlement au printemps 2010, est l'occasion d'une vigoureuse marche arrière, sur ces questions comme sur tant d'autres. Les parlementaires ont fait la preuve de leur soumission exemplaire aux lobbies industriels de l'agrochimie et FNSEA en tête. Dans ces conditions, il semble vain d'attendre que soient prises, «d'en haut», les mesures radicales que la situation exige. C'est à l'échelon local qu'on peut espérer agir aujourd'hui, mais pour cela, il nous faut plus que jamais partager nos argumentaires, donc maîtriser deux dossiers : d'une part celui du scandale sanitaire dont les pesticides sont responsables, d'autre part celui des alternatives.



## **DECHETS**

### **Commission Locale d'Information et de Surveillance de Clarac et de Liéoux**

4 novembre 2010

**A l'ordre du jour de cette réunion: rapport d'exploitation annuel 2009, admission des déchets émanant du Syndicat de Capvern (arrêté préfectoral du 03/06/2010), traitement des lixiviats, mise en conformité des casiers (arrêté préfectoral du 02/08/2010), protection d'espèces protégées dans l'emprise du projet d'extension du Pihourc.**

#### **Rapport d'exploitation**

Nous avons eu droit à la présentation habituelle avec graphiques, tableaux et statistiques impossible de noter en totalité (voir l'encadré).

#### **Analyses :**

Eaux souterraines : les analyses sont transmises à la DREAL.

Les lixiviats (jus de percolation des déchets) représentent un volume de 32000 Tonnes sur les trois sites. Ils sont pompés et évacués vers l'usine Tembec (FIBRE EXCELLENCE) et sa station d'épuration.

On note une concentration anormale d'ARSENIC dans les lixiviats (analyses confiées au laboratoire ANTELLIS). On a recherché une corrélation arsenic-chrome-nickel-cadmium pour cerner l'origine de l'arsenic. La corrélation avec le cuivre semble devoir être écartée. L'origine probable de cet arsenic pourrait venir de la présence de DIB dans les casiers 4 et 5 (déchets de matériel électronique).

Nous demandons que ces analyses soient communiqués aux associations (nous sommes rejoints dans cette demande par M.CABE). La DREAL, qui les reçoit, déclare qu'elles sont consultables dans leurs services et qu'il peuvent les communiquer. Nous avons insisté pour qu'elles soient communiquées directement à NATURE COMMINGES, demande qui semble recevoir un accueil favorable de M. Puysségur....Il faudra veiller à ce que cet engagement soit respecté.

#### **Site d'enfouissement du Pihourc. Derniers Chiffres**

**Total des déchets entreposés en 2009** : 77.372 Tonnes (l'arrêté préfectoral autorise 85.000 T/an) dont 49.499,80 Tonnes pour les seules Ordures Ménagères.

**Tonnage prévisionnel pour 2011** : 85.000 T. La politique du SIVOM consiste à accepter les déchets provenant de l'extérieur de la zone (par ex. Capvern) de manière à atteindre le maximum autorisé par l'arrêté, alors que nous estimons qu'il vaudrait mieux bénéficier de la baisse du tonnage provoquée par la mise en place du tri sélectif, ce qui aurait pour effet de prolonger la durée d'exploitation. Réponse de M. Puysségur : il s'agit avant tout de garantir les prix, donc d'admettre le maximum autorisé....

**Tri sélectif** : le volume des Ordures Ménagères est en recul de 2,53 %, ce qui représente un effort insuffisant de tri sélectif ; néanmoins, presque toutes les communes appartenant au SIVOM affichent une diminution du volume des Ordures Ménagères. On note quand même 1068,24 tonnes de refus de tri.

**Composants des déchets entreposés** : Boues de la station d'épuration de Luchon (par dérogation), Chiffons, Déchets Industriels Banaux (DIB), Déchets verts, Encombrants, Cendres volantes (provenant de Ginestous), Ordures Ménagères, RBA, Refus de compostage, Refus de tri.

**Aire d'exploitation** : Sud 31 (depuis Muret), Syndicat de la Mouillonne, Barousse et Magnoac, Couserans (+ Capvern).

**Tonnage par collectivités** : Baisse générale de 4,75 % pour les Ordures Ménagères. La plupart des cantons sont en baisse, sauf quelques uns comme par exemple Saint-Martory et Luchon qui sera le dernier canton à mettre en place le tri sélectif en zone rurale.

#### **Traitement des lixiviats :**

Un arrêté préfectoral complémentaire impose ce traitement sur site. Au lieu d'être pompés et amenés à Saint-Gaudens, les lixiviats seraient placés dans des taillis à très courte rotation, sorte de roselière, puis traités par filtration, évaporation, osmose inverse. Les boues obtenues après dessiccation seront mélangées avec de la chaux et du ciment pour former des blocs qui seront enfouis dans la décharge. Les eaux filtrées et traitées seront réutilisées sur le site, soit par réinjection dans le casier 5 (biogénération, pour activer la production de biogaz), pour l'arrosage des bandes vertes autour du site, pour le lavage de camions et engins divers. Le but de cette démarche est d'éviter de rejeter ces eaux filtrées dans la Noue. Un permis de construire a été déposé le 30/06/10 en mairie de Liéoux, l'installation de cette unité de filtration devant se situer sur cette commune.

#### **Biogaz :**

80,60% du biogaz est réutilisé. La production d'électricité se situe en 2009 autour de 7,5 millions de kw/h. En 2011 cette production devrait atteindre 9 millions de kw/h.

#### **Mise en conformité des Casiers :**

Un arrêté ministériel rétroactif (arrêté du 02/08/2010) exige la présence de géomembrane non seulement sur le fond mais aussi

sur les flancs des casiers. (C'est la raison pour laquelle la décharge de Capvern a été fermée). Des carottages ont été effectués pour voir si des infiltrations sont survenues dans les casiers non pourvus de géomembrane sur les flancs. En principe le talus d'argile situé à la base des casiers devrait être étanche. Analyses en cours (à suivre...).

#### **Extension, sauvegarde des espèces protégées :**

L'extension est réalisée sur un ensemble de 17 hectares sur les landes du Couscouil comprenant des habitats remarquables et des espèces protégées. Le dernier Comité de Pilotage (COPIL) du 21 octobre en avait décrit les modalités. Après le rappel des formules d'usage de la part du SIVOM concernant sa volonté de préserver les espèces protégées menacées par l'extension, nous intervenons en rappelant nos exigences :

-Nécessité de mesures compensatoires véritables ; ne pas se contenter de déplacer des plantes menacées, mais envisager des mesures de préservation de l'habitat dans son ensemble, en associant les propriétaires des parcelles adjacentes pour protéger durablement l'ensemble du site du Couscouil. En ce qui concerne les engagements propres au SIVOM, il est rappelé qu'il s'était engagé à mettre les parcelles lui appartenant en pacage, pour éviter la fermeture de la pelouse.

Afin d'atteindre efficacement ces objectifs, nous avons souligné la nécessité absolue d'inviter au COPIL un représentant du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), ainsi qu'un responsable de Nature Midi-Pyrénées afin de garantir des critères de scientificité. Nous sommes rejoints dans cette demande par un responsable d'une des administrations présentes (?) qui souligne la compétence du CREN en matière notamment faunistique. Marc Enjalbal avait observé lors du COPIL d'Octobre une destruction de prairie à Molinie. Aucune réaction de la part de M. DUMAS, maître d'ouvrage de l'extension (SOGREAH).

Pour la mise en pacage de la lande, M. PUYSEGUR répond qu'il s'y est engagé et qu'il est toujours d'accord. Pour des mesures compensatoires sur l'ensemble des terrains appartenant au SIVOM, ce dernier rappelle qu'il est décidé à travailler avec les associations et les responsables divers pour œuvrer au mieux dans ce sens. Pour les parcelles appartenant à des personnes privées, une information des propriétaires est envisagée (le SIVOM veut s'en charger). M. le Maire de Latoue rappelle cependant qu'il faut attendre que le remembrement de Latoue soit terminé. Enfin, en ce qui concerne les représentants du CREN et de Nature-Midi-Pyrénées, M. DUMAS et M. SOLER précisent qu'ils ont déjà été invités aux réunions précédentes du COPIL ; en outre était invité un représentant du Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées, (mais le CREN n'était pas invité).

### Questions diverses

Le SIVOM annonce par la voix de son vice-président M. Sanchez la création de 3 centrales photovoltaïques, 1 à Clarac sur l'emplacement de l'ancienne décharge, 1 à Saint-Gaudens et 1 à Liéoux, sur la décharge de Liéoux 1. Ces projets sont actuellement en discussion avec EDF qui fait des difficultés. Le Sous-Préfet promet son appui.

Le SIVOM envisage également une unité Energie Bois pour chauffer les locaux administratifs avec du bois de récupération. Mise en route printemps 2011. Ces initiatives nous semblent aller dans le sens du Grenelle de l'Environnement.

**Gilbert Vergé-Borderolle**



La zone d'extension du Centre d'enfouissement, sur les coteaux du Couscouil

## SITES INDUSTRIELS

### Après TEMBEC, FIBRE EXCELLENCE sous haute surveillance. Compte rendu du CLICR

26 Octobre 2010

Au cours de l'année 2009, l'entreprise TEMBEC avait stoppé sa production de pâte à papier pendant 4 semaines, pour diminuer les stocks qui dépassaient 30.000 tonnes invendus à cause de la crise économique. Suite à une série des difficultés du groupe, les usines TEMBEC de Tarascon et de Saint-Gaudens ont fait place à FIBRE EXCELLENCE, après avoir été rachetées par une société holding néerlandaise, créée pour la circonstance, dont le propriétaire est ASIA PULP & PAPER (APP), bien connu au-delà du secteur papetier.

Ce producteur indonésien de pâte à papier est la cible de campagnes multiples lancées par Greenpeace et le WWF dénonçant son implication dans une déforestation massive et illégale de Sumatra.

Aucune information n'a été diffusée sur la stratégie du nouveau propriétaire, en matière sociale (il semble que toute idée de plan social ait été écartée), ou environnementale. Dans le même temps, on a appris que cette reprise de l'usine de Saint-Gaudens a entraîné une évolution des exportations de pâte à papier vers l'Asie.

### Dysfonctionnements

Cette période de transition a été marquée par de nombreux dysfonctionnements.

Le changement d'exploitant du site de Saint-Gaudens doit faire l'objet de garanties financières pour les installations SEVESO seuil haut (en raison du stockage de chlorate de sodium), et pour la décharge interne; l'argent peut être rappelé par le Préfet pour la surveillance et le maintien en sécurité des installations en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement et pour des interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation. Le manquement à ces obligations financières (que la direction de l'usine juge trop élevée) ont fait l'objet d'un signalement au Procureur de la République en juillet 2009.

En 2009 (CLICR du 14/12/09), la DREAL (police de l'Etat en matière de sites industriels), a mis en évidence une série de dysfonctionnements qui ont fait l'objet d'une surveillance en 2010.

Premier problème: une fuite dans les stockages d'acide chlorhydrique et de soude sur le site a été constatée le 23/09/09. Mis en demeure de réparer cette fuite (31/07/08), l'exploitant a fait l'objet d'un procès verbal de délit (31/07/08) et d'un Arrêté préfectoral de suspension, en raison d'une séparation insuffisante des stockages.

L'inspection approfondie du 27/04/2010 a permis de vérifier qu'un programme de surveillance des bacs de stockage de l'ensemble de l'usine a été mis en place.

Second problème: des fuites d'effluents urbains mal canalisés, avec possibilité d'évacuation vers le milieu sans traitement préalable; une non-conformité a été relevée sur le paramètre température, avec un mauvais usage des bassins de pollution accidentelle. Une mise en conformité a été demandée.

Enfin, un incendie du Parc à bois s'était produit le 11 septembre 2009 ; le transporteur de copeaux à feuillus a brûlé.

A ces trois incidents survenus en 2009 il faut rajouter l'intoxication d'un ouvrier, qui a donné lieu à une inspection approfondie le 27 avril 2010 de l'inspecteur de la DREAL, en collaboration avec l'inspecteur du travail. Il a été demandé comment les employés ont été prévenus, comment l'exploitant a géré le problème et quelles actions ont été mises en place.

### L'étude des dangers revue

L'inspection des installations classées a évalué le vieillissement des installations de stockage; elle a constaté le 27/04/10 une révision des seuils de détection des capteurs de bioxyde de chlore et le cadencement des aiguillages de la zone de stockage des wagons de chlorate de sodium. Toutefois, elle note la persistance de dysfonctionnements tels que la défaillance de l'appel interne pour avertir le gardien et l'absence d'automate de sécurité sur l'atelier de produits chimiques.

Par ailleurs, l'exploitant a été mis en demeure de sécuriser les canalisations de transport des matières dangereuses (23/06/10) et avait 6 mois pour réaliser des travaux de mise en sécurité. Les responsables de la commune de Miramont de Comminges s'inquiètent de l'absence d'information lors des incidents.

L'étude des dangers est encore en cours. Cette approche conditionne le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prévu par la nouvelle loi sur les risques technologiques majeurs, au point de vue de la maîtrise de l'urbanisation et au niveau de la mise à jour des plans de secours.

L'entreprise a remis le 5 mars 2010 une nouvelle étude des dangers jugée insatisfaisante. L'inspection des installations classées a relevé un défaut d'exhaustivité des phénomènes dangereux analysés, certaines hypothèses de modélisations à justifier, des distances d'effets toxiques non acceptables concernant des phénomènes dangereux relatifs à l'utilisation du bioxyde de chlore. Cette étude de dangers remettant en cause la liste des phénomènes dangereux retenus et les distances d'effets majorantes autour de l'établissement, la démarche lancée en octobre 2008, basée sur l'ancienne étude des dangers est donc stoppée et a suscité de nouvelles réunions avec le bureau d'études TEDHNIP et la DREAL. L'analyse de la nouvelle étude des dangers qui prend en compte les remarques de l'inspection des installations classées (fin 11/10) devrait aboutir à la proposition d'un nouveau périmètre d'étude dans lequel les aléas technologiques seront étudiés et communiqués au CLICR.

Après compléments d'analyse et mise à jour, l'étude des dangers a été remise fin novembre afin de tenir compte de la campagne d'essais sur l'évaporation de bioxyde de chlore, des nouvelles valeurs de calcul (seuils de toxicité aigüe du bioxyde de chlore actualisés) et des nouvelles mesures de maîtrise de risques envisagés. Une commande a été passée pour faire des chaînes de sécurité indépendantes sur l'usine et pour le remplacement des générateurs.

### Rejets atmosphériques.

Concernant les rejets atmosphériques de la cuisson des copeaux et l'incinérateur des gaz malodorants, l'exploitant a été mis en demeure (23/06/10) de respecter les valeurs-limites en améliorant le fonctionnement de l'épurateur. Les gaz pauvres auraient diminué entre juin et octobre 2010. L'exploitant a indiqué avoir fait des mesures récentes sans apporter de résultats. Enfin, au sujet des émissions de la grande cheminée, la direction persiste à dire qu'il s'agit de vapeur d'eau ou de poussières de sulfate de sodium (si disjonction électrique de l'électrofiltre qui ne sont pas nocives). L'inspection des installations classées a indiqué que des contrôles inopinés des rejets atmosphériques ont été réalisés entre le 30 août et le 1er septembre et entre le 20 et le 22 septembre 2010. D'ores et déjà nous vous livrons les seules informations dont nous disposons.

**Le 19/07/2009 (ci-dessous), des rejets de liqueur noire nauséabonde avaient été constatés à hauteur du barrage de Miramont de Comminges, sans constater toutefois de mortalité de poisson. Un incident analogue s'était déjà produit en 2006; en période d'étiage sévère de la Garonne les rejets devraient cesser; toutefois, l'usine et l'administration ont estimé que ces rejets (16m<sup>3</sup>/s) restaient conformes aux normes (20m<sup>3</sup>/s), en l'absence d'étude indépendante.**



## Où trouver de l'information sur les rejets de l'Usine de St-Gaudens?

L'Observatoire régional de la qualité de l'air (ORAMIP) a installé des capteurs à Miramont de Comminges et Saint-Gaudens pour mesurer les teneurs en Dioxyde de soufre, Hydrogène sulfuré et poussières de l'usine Fibre Excellence. Les dépassements sont signalés à l'exploitant. Le rapport annuel d'activité est en ligne sur le site internet: <http://www.oramip.org/oramip/index.php>.

En ce qui concerne le suivi par l'ORAMIP de l'Hydrogène sulfuré, vous trouverez le rapport annuel 2009 de l'ORAMIP sous l'onglet « Les publications de l'ORAMIP » / « Bilans annuels d'activité ». Voir pp.28-29 concernant TEMBEC.

En ce qui concerne le suivi par l'ORAMIP des rejets de poussières, on trouve le rapport d'études dans l'onglet « Rapport d'Etudes »/Toutes les études par département »/ « 31 Haute-Garonne »/ dans « études trouvées » Voir le rapport 2009 Saint-Gaudens Fibre Excellence (TEMBEC) « Retombées de poussières autour de la Société Fibre Excellence ».

### DERNIERS CHIFFRES de L'ORAMIP

#### Dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) est issu de la combustion des énergies fossiles contenant des impuretés soufrées plus ou moins importantes. Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures. Au contact de l'humidité de l'air, le dioxyde de soufre se transforme en acide sulfurique et participe au phénomène des pluies acides.

En 2007, la moyenne annuelle en ug/m<sup>3</sup> (\*) était respectivement de 1,6 (Miramont) et 1,4 (St-Gaudens) pour un maximum journalier de 27,7 le 04/07/07 à Miramont et de 7,7 le 21/10/07 à Saint-Gaudens; elle a atteint en 2008 une moyenne annuelle de 2 sur les deux capteurs avec un maximum journalier de 16 (Miramont) et 10 (St-Gaudens). En 2009, la moyenne annuelle a été de 1,9 (Miramont) et 1,4 (St-Gaudens) pour un maximum journalier de 19 (Miramont) et 7 (Saint-Gaudens). Le maximum horaire, qui avait atteint une valeur de 104,8 ug/m<sup>3</sup> le 04/07/07 (18h) à Miramont n'a pas été dépassé depuis. D'après l'ORAMIP, il n'a pas été constaté entre 2007 et 2009 de dépassement des objectifs de qualité de l'air (50 ug/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle), des valeurs limites pour la santé humaine, la valeur limite pour les écosystèmes est respectée (20 ug/m<sup>3</sup> en moyenne hivernale), les seuils d'information et d'alerte n'ont pas été dépassés (seuil d'alerte 300 ug/m<sup>3</sup> en moyenne horaire).

(\*) Rappel : 1 ug/m<sup>3</sup> = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

#### Hydrogène Sulfuré

L'hydrogène sulfuré est mesuré au titre des nuisances olfactives (odeur d'œuf pourri). Suivant les rapports annuels de l'ORAMIP, nous avons noté les dépassements des seuils de valeurs guide supérieurs en H<sub>2</sub>S à 7 micro grammes/mètre cube sur une demi heure pour ne pas générer de gêne olfactive suivant la norme OMS. En 2007, 4,6% des mesures de l'année étaient supérieures à 11 ug/m<sup>3</sup> à Miramont de Comminges et 2,4% à Saint-Gaudens. En 2008: à Miramont: 8,5% en concentration demi-horaire et 4,3% à Saint-Gaudens. En 2009: à Miramont: 13,6% en concentration demi horaire. et 3,7% à Saint-Gaudens. Il apparaît donc une dégradation sensible de la qualité des rejets dans l'atmosphère depuis 2008, s'aggravant en 2009, puisqu'il faut remonter en 1999 pour relever une anomalie.

#### Poussières

L'évolution des concentrations des retombées totales recueillies en 2009 par le réseau de suivi est en légère baisse par rapport à 2008. La quantité moyenne de retombées totales passe ainsi de 164 mg/m<sup>2</sup>.jour en 2008 à 160 mg/m<sup>2</sup>.jour en 2009. Depuis 15 ans, les concentrations fluctuent mais restent à un niveau comparable, toujours en-deçà de la valeur limite de 350 mg/m<sup>2</sup> par jour.

Comme lors des années précédentes, les sites les plus proches et situés dans l'axe des vents dominants avec l'usine restent les plus impactés. Cependant, le suivi effectué sur le site de Sainte-Anne, le plus exposé, montre une baisse sensible des teneurs des différents paramètres étudiés.

En 2009, le site de Miramont a dépassé à une seule reprise la valeur de référence de la norme TA Luft fixée en moyenne annuelle à 350 mg/m<sup>2</sup>.j, avec 377 mg/m<sup>2</sup>.jour relevés en mai/juin. La moyenne annuelle pour ce site en 2009 reste inférieure à la valeur de référence.

Au cours de l'année 2009, les valeurs du pH sont proches du pH de 5,6 d'un échantillon eau de pluie à l'équilibre calco-carbonique. Ces niveaux de pH sont du même ordre de grandeur que ceux mesurés les années précédentes.

Concernant les éléments suivis, malgré une baisse sensible des teneurs relevées sur le site de Sainte-Anne, celui-ci reste globalement le plus exposé à ces composés en 2009, excepté pour les chlorures. Sur les autres sites, les teneurs sont globalement stables pour tous les composés (PH, Sulfates, Calcium, Sodium, Chlorures).

## ALMAMET toujours en arrêt de production

Depuis que la Société ALMAMET a repris la fonderie de Marignac (après le départ de Thermomagnésium), le site est toujours en arrêt de production.

Suite à l'action associative, l'activité de l'usine a été encadrée pour ne fournir que du magnésium pur ; la société qui a entamé un projet de recyclage de magnésium se heurte à un problème économique puisque le marché chinois fournit du magnésium à bas prix et que cette production n'est pas subventionnée en Europe.

Pourtant, à notre connaissance, les demandes de la dernière mise en demeure du 10 Mai 2010 adressées à la direction de l'usine, n'ont pas été satisfaites et le délai d'exécution le plus long de l'ART. 1er était de 3 mois avec expiration au 10 Aout 2010. En cas de non-exécution, était prévu suivant l'ART. 2 de la MED, l'application de sanctions administratives suivant l'ART. L 514-1 du code de l'environnement, sans préjudice des sanctions pénales.

Au stade actuel, le personnel de production de l'activité de fonderie a été licencié, y compris le Directeur du site ; il resterait une équipe réduite au strict minimum, pour garder et produire de la granulation ( usinage de copeaux avec une fraiseuse).

Par courrier du 28/10/10, nous avons saisi le Sous-Préfet pour savoir quelles suites ont été données à la mise en demeure et quel est le statut et le mode actuel de fonctionnement de cette entreprise (gardiennage, modification de ses installations, continuation de production partielle et sous quelle forme, mise en arrêt provisoire ou définitif).

**Eléments fournis  
par Joseph Pellissa**

## SITES ET PAYSAGES

### Proposition de TDENS refusée.

05/12/2009-02/2010

Les Espaces Naturels Sensibles des départements, institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976, constituent un outil de protection par acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le Code de l'urbanisme : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non (...). Pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L.142-1, le département peut instituer, par délibération du Conseil Général, une taxe départementale des espaces naturels sensibles (...). Cette taxe est perçue sur la totalité du territoire du département. Elle est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers autorisés en application de l'article L.442-1 (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) ». Cette politique est entièrement gérée et financée par les départements. Chaque site doit faire l'objet d'une évaluation patrimoniale permettant de déboucher sur des propositions de protection et de gestion conservatoire des milieux, avec plan de gestion, suivi et évaluation environnementale.

Cet outil réglementaire n'étant pas actuellement utilisé dans le département de la Haute-Garonne, Nature Comminges, ISATIS 31 et Nature Midi-Pyrénées ont proposé au Conseil Général de mettre en œuvre une telle politique pour nos sites. Mais ce dernier a répondu par la négative au motif qu'il ne souhaitait pas mettre en œuvre de nouvelle fiscalité. Le Conseil Général ne souhaite pas mener de politique globale en faveur des sites mais préfère subventionner des actions au cas par cas.



Les stigmates de la tempête Xynthia en forêt communale de Bagnères de Luchon

### Classement du site de Saint-Bertrand de Comminges

14 Avril 2010

L'intérêt historique remontant à l'époque gallo-romaine, l'intérêt pittoresque qui s'attache à la beauté architecturale et paysagère de l'ensemble du site de Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère, ont justifié pour la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, son classement tel que le prévoient les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement. Ce classement par décret ministériel du 29 mars 2010, concerne les communes de Saint-Bertrand de Comminges, Valcabrère (31) et la commune de Sarp (65). Le périmètre retenu pour ce Site classé couvre une surface de 539 hectares et prévoit un encadrement strict de toute urbanisation. Dans le cadre de la délimitation du périmètre du site classé, les différents secteurs bâtis à usage d'habitation ont été exclus en raison de la démarche quasi aboutie de la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), voulue par les communes de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère. Cette ZPPAUP doit être dotée d'un règlement définissant les prescriptions architecturales permettant une gestion qualitative et adaptée des secteurs bâtis.

## MILIEUX NATURELS

### Il y a un an et demi la tempête Xynthia balayait le canton de Luchon

27 février 2010

Cette dépression météorologique majeure a balayé plusieurs pays européens entre le 26 février et le 1er mars 2010. La conjonction de vents violents et de fortes marées a donné lieu à une onde de tempête qui ont occasionné d'importantes inondations sur la façade atlantique.

Notre région n'est pas restée à l'écart de ce phénomène, puisque la violence des vents (qui ont atteint jusqu'à 242 km/h au Pic du Midi) ont provoqué la mort d'une personne, ainsi que de très gros dégâts dans le luchonnais sur les infrastructures touristiques et en forêt.

D'après les chiffres officiels, 20 à 30% des équipements pour le ski ont été détruits suivant les stations, mais, en Haute-Garonne, aucune d'entre elles n'a été contrainte de fermer pour toute la saison, contrairement à celle d'Hautacam dans les Hautes-Pyrénées.

## Propositions pour le trail du Cagire

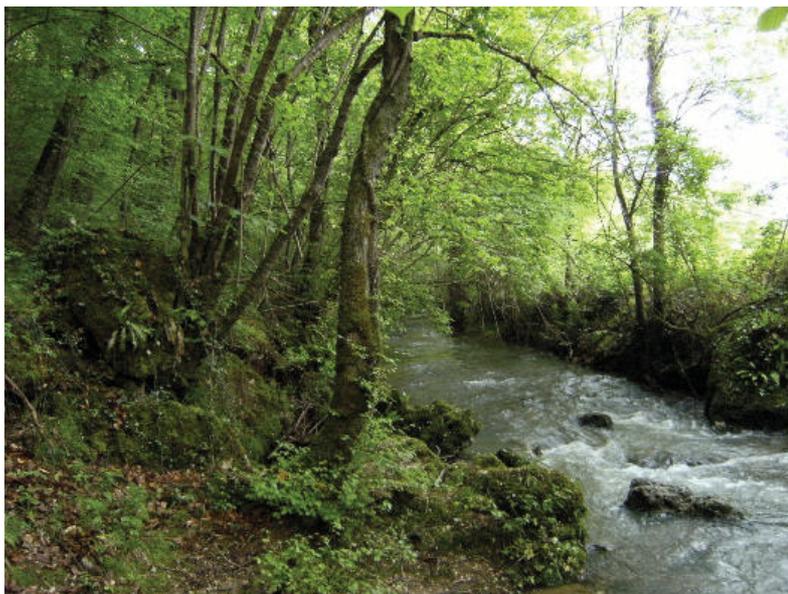
14 novembre 2010

Avec la LPO et le Conservatoire Botanique Pyrénéen, Nature Comminges a été invitée à formuler un avis par les organisateurs du trail du Cagire, une course pédestre qui rassemble plus de 200 participants chaque année au mois de juin, entre Arbas et Saint-Pé d'Ardet, via les sentiers des trois sommets de Paloumère, Cagire et Gar.

Les organisateurs ont manifesté un souci de la propreté du site, notamment en ce qui concerne la collecte des déchets et le balisage. Par contre, en tant qu'association de protection de la nature, nous avons tenu à signaler que l'organisation de cette manifestation est assez délicate pour bon nombre d'espèces forestières sensibles à une telle époque, même avec 200 participants (couvaion des poules de galliformes de montagne, nourrissage des rapaces, fin de mise-bas des ongulés, etc). Le fait que les concurrents restent sur les sentiers balisés est une très bonne chose, mais la présence probable de nichées du grand tétras ou de la perdrix grise, voire la présence de rapaces aux abords immédiats du parcours n'est toutefois pas à exclure.

C'est pourquoi, dans le souci de conjuguer avec prudence le bon déroulement de cette épreuve et le cycle biologique des espèces sensibles, nous avons suggéré de rechercher, de manière consensuelle, une autre date un peu plus tard dans la saison pour cette compétition, et nous souhaiterions que cette possibilité soit discutée car elle n'a pas été retenue pour le moment en raison des contraintes du calendrier des fédérations sportives.

Nous espérons que cette remarque, partagée par les responsables locaux de l'ONF et de l'ONC-FS, pourra faire l'objet d'une meilleure concertation au cours des prochaines éditions. C'est pourquoi, nous avons demandé la tenue d'une réunion avec l'ensemble des services de l'Etat et des responsables sportifs aussi bien locaux que régionaux.



## Travaux d'entretien de cours d'eau

La Saygouade à Montmaurin

Une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général de travaux d'entretien et de restauration de l'Arjo, l'Aussoue, la Bernesse, la Saygouade, la Houyrière, et les ruisseaux de Saint-Marc, du Corps et de Merdet (ruisseaux affluents de la Save et de la Gesse), sollicitée par le SIAH de la Save et de la Gesse, s'est déroulée du 29/11/10 au 16/12/10.

Nous avons tenu à souligner que les ripisylves, en particulier dans le cas de la Saygouade et de la Save, constituent des zones à enjeux, des milieux de transition qu'il vaut mieux laisser en l'état (aucune action pilotée par le Syndicat n'y a d'ailleurs été entreprise depuis une vingtaine d'années). Ces boisements abritent plusieurs secteurs d'importance concernant la biodiversité: aulnaie-frênaie en bordure du cours d'eau (dominée par le Frêne et l'Aulne glutineux) et la chênaie fraîche de bas de vallon.

Compte tenu de la diversité et de la structuration de ce peuplement, nous avons demandé le maintien en l'état des secteurs abritant le Lis martagon (espèce montagnarde en limite d'aire sur les coteaux de Gascogne), la protection des aulnes et saules en pied de berge, en raison de leur capacité de protection et de fixation des berges, ainsi que la protection des vieux arbres.

Sur le plan faunistique, nous avons demandé des compléments d'étude. Les formations rivulaires de la Saygouade comprennent de vieux arbres : frênes élevés (âgés de 100 à 150 ans), peupliers noirs, hêtres, chênes pédonculés. Cela augmente l'intérêt écologique de ces formations boisées : les vieux arbres, souvent creux, sont essentiels à la survie de nombreuses espèces comme certaines chauve-souris rares, mais également des oiseaux cavernicoles, et certains insectes (lucane cerf-volant, insectes xylophages).

Pour l'entretien, nous avons demandé d'éviter les coupes et les traitements herbicides. Dans le Piémont, il existe de nombreux secteurs où les ligneux du bord des ruisseaux ont été supprimés. Souvent cela correspond à des secteurs où les troupeaux ont accès au lit mineur et où l'on observe des traitements herbicides sur les berges. L'absence de couverts arbustif et arboré modifie les conditions de vie de la faune aquatique par une augmentation de la température de l'eau, avec un paroxysme en été en période d'étiage. De même, les racines ne retiennent plus les berges et des phénomènes d'envasement apparaissent rapidement, sans parler de la disparition de niches écologiques favorables à de nombreuses espèces. Par contre, certaines espèces semblent avantagées comme des plantes rudérales et des espèces invasives.

## Observatoire des forêts montagnardes

### Travaux de desserte à l'Hospice de France

Octobre 2010

Au cours de l'année 2010, la Mairie de Luchon a entrepris des travaux de réhabilitation de l'ancienne route départementale 125 située pour partie dans le site classé de l'Hospice de France et sur le site Natura 2000 des « Hautes vallées du Lis et de la Pique », pour faciliter l'accès hivernal au site.

Ces travaux sont intervenus dans le site classé sans autorisation ministérielle ni étude d'incidences Natura 2000; c'est la raison pour laquelle nous avons signalé l'irrégularité à la DREAL qui a aussitôt suspendu les travaux. Selon le Sous-Préfet de Saint-Gaudens « ces travaux, n'ont pas pour objet de rendre carrossable cette ancienne route d'accès à l'Hospice de France (rive droite de la Pique) », mais de « permettre un accès plus sécurisé au refuge de l'Hospice de France », sachant qu'en période hivernale sa desserte est interdite par la nouvelle route départementale 125 (rive gauche de la Pique), qui traverse plusieurs couloirs d'avalanches. Cet accès présentera néanmoins un caractère exceptionnel et sera limité aux exploitants du refuge » (11/01/11).

Selon le Service de Restauration des Terrains de Montagne, l'ancienne route de l'Hospice de France « n'est concernée que par un aléa faible d'extension de l'avalanche à l'extrémité du parking. L'enquête permanente avalanches fait mention du fonctionnement du couloir mais sans atteinte de cette voie d'accès. Il n'y a pas de couverture par la Carte de Localisation du Phénomène d'Avalanche ni de classement au titre des S.S.A (Sites Sensibles aux Avalanches) ». Or, ce ne sont pas les avalanches mais les risques éboulements bien présents. Par ailleurs, la DREAL a insisté pour que soit réalisé par le service de Restauration des terrains de montagne un dossier d'évaluation des incidences au titre du



La portion d'ancienne route emportée par un éboulement en 1977, avant et après les travaux d'enrochement à l'entrée du site classé de l'Hospice de France.

site Natura 2000 de la « Haute vallée de la Pique »; cette étude devra également prendre en compte les activités projetées par le gérant de l'Hospice de France, notamment en période hivernale.

Nous restons particulièrement vigilants pour l'emprunt de cette ancienne route de l'Hospice de France, ainsi que pour la desserte forestière du plateau de Campsaure. Nous avons proposé et obtenu la mise en place de barrières, non seulement au départ de cette ancienne route d'accès, mais également au départ du chemin d'accès au Campsaure et au départ de l'actuelle route largement fréquentée en hiver, malgré sa fermeture légale.

### Piste de l'Artalas

Cette piste, financée par le Plan de Soutien à l'économie de montagne, a été implantée dans une zone de quiétude de la faune sauvage du massif de Gar, dans le but d'améliorer l'accès à l'estive, sans prise en compte des enjeux de tranquillité de la faune. Présentée au départ comme une voie temporaire afin d'aménager un point d'eau, cette piste est ensuite devenue une voie pérenne, sans qu'aucune réglementation particulière n'ait été prévue. Suite à nos interventions soutenues par le réseau associatif (CEA, FIEP...), une série d'engagements ont été pris par l'ONF: l'usage de la piste sera limité aux

seuls éleveurs à compter du mois d'août à la descente d'estive pour une utilisation exceptionnelle; elle sera fermée à toute autre activité humaine (chasse, exploitation forestière); l'ONF s'engage à ne pas prolonger la piste existante; une remise en état du site a même été envisagée en cas de non respect des prescriptions. Mais ces « compensations » restent en deça de nos demandes de remise en état du site après travaux et il reste à voir si ces garanties seront appliquées à long terme.

La prudence est de mise, à commencer par la surveillance de la fréquentation. Une barrière a été placée tardivement (juillet 2010). Les pieds devront être scellés afin d'éviter qu'elle puisse être couchée par un 4X4. En 2010, elle n'aurait été utilisée que par le Président du Groupement Pastoral du Pic du Gar. Nous avons demandé un bilan formel d'utilisation de cette piste après avoir constaté des traces d'utilisation à deux reprises, hors période d'utilisation.

Par ailleurs, peu après ces constats, nous avons observé qu'une parcelle située à l'aplomb de cette piste avait été martelée et nous avons aussitôt interpellé l'administration; au cours de la réunion de bilan, le 15/12/2010, l'ONF a assuré que cette parcelle sera exploitée par câble en 2012 depuis un autre secteur, en prenant en compte les enjeux faunistiques. Cette réunion a permis d'aborder d'autres sujets d'une manière plus globale comme les coupes forestières prévues sur Gar-Cagire, la réfection de la route forestière de la Couage, les plans de chasse, et le déplacement d'un sentier de randonnée.



La piste d'Artalas début 2010 avant l'installation de la barrière (P.G.Castaing)



Gyrobroyage aux Fontaines du Mouchet, réalisé à l'automne 2010 P.G.Cucuron

## Elargissement de l'Observatoire des forêts commingeoises

Au final, toutes ces interventions révèlent la difficulté de prise en compte par l'administration de la fragilité des milieux naturels, en amont des décisions d'aménagements; d'ailleurs, ces problèmes ne sont pas propres au contexte sylvo-pastoral, puisqu'ils concernent aussi les aménagements touristiques, routiers, les carrières, etc. Mais cette mobilisation des adhérents de Nature Comminges a eu une vertu, celle de relancer une discussion avec l'ONF et les services de l'Etat, en faveur d'une gestion plus globale des milieux naturels montagnards, qui était au point mort depuis la décision de l'Etat de suspendre toute instance locale de concertation sur le sujet depuis 2005.

Dans ce contexte, nous réfléchissons à la possibilité d'élargir nos interventions en amont des décisions des coupes forestières, mais aussi des travaux sylvo-pastoraux. Au cours de l'année 2010, nous avons réalisé une compilation de 62 plans d'aménagements forestiers afin de disposer de toutes les informations concernant les coupes à l'état d'assiette pour les prochaines décennies et les croiser avec les données dont nous disposons depuis l'inventaire des ZNIEFF; nous proposons à l'ONF et à la Direction Départementale des Territoires une ou deux réunions par an, afin de faire le point sur les aménagements prévus ou en cours de financement, et mieux prévenir leur impact éventuel. Ce travail peut être compatible avec l'observatoire des aménagements des domaines skiables que nous menons sur la Haute-Garonne.



Plantation de sapins pour renforcer les barrières contre le ski hors-piste

### Quelques avancées à Superbagnères.

Le Comité de Suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères, réuni le 12 juillet 2010, a permis de faire le point sur les aménagements programmés dans le cadre du Schéma Global de Gestion du Site, et la poursuite de la mise en place des mesures de protection des galliformes de montagne.

En 2010, la station de Superbagnères a remplacé l'ancien télésiège d'Arbesquens existant, avec un décalage du tracé de 20.m vers l'est, tout en démontant en parallèle plusieurs remontées mécaniques présentes dans ce secteur. Ce réaménagement, intervenant sur des zones déjà remaniées, a permis la suppression de 3 lignes dans ce secteur, en accord avec l'effort de requalification paysagère du site; cette suppression de câbles a aussi permis de diminuer les risques de collisions pour l'avifaune.

Les plantations bordant la piste « Record » ont (enfin) été réalisées fin 2009. Ces travaux, stipulés dans l'autorisation de la réhabilitation du 20 mars 2006 visent à renforcer à terme les clôtures girondines qui ont fait preuve de leur efficacité contre le ski hors piste, très dérangerant pour la faune en hiver. Ce programme de restauration des habitats devait normalement se poursuivre en 2010 en forêt Domaniale, avec la mise en place de nouveaux linéaires de clôture pour favoriser des zones de quiétude hivernale pour l'avifaune; nous n'avons pas pu le vérifier.

## FAUNE SAUVAGE

### Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

Nature Comminges a pris part aux Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Garonne, des 19/04, 22/06 et 03/09 2010.

L'évolution des fourchettes des plans de chasse entre 1998 et 2010 montre très clairement la volonté de l'administration d'augmenter les prélèvements de cervidés, en portant l'effort sur la destruction des chevreuils (dont les fourchettes sont passées de 3000-4000 en 1998 à 4000-6000 en 2009) et les biches, gestantes ou non, (dont les prélèvements qui ne dépassaient pas à 300-400 animaux en 1998 s'élèvent aujourd'hui à 800-1300 animaux) ; les fourchettes concernant les cerfs n'ont pas augmenté si rapidement, et celles concernant les faons ont baissé en 2008 et 2009.

Grand absent de ces réunions fixant les fourchettes des plans de chasse, le sanglier, dont on ne connaît pas les effectifs. Nous n'avons pas la possibilité de nous exprimer sur le plan de gestion du sanglier fixé chaque année par Arrêté Préfectoral en application du Plan National de Gestion du Sanglier fixé par le Ministère depuis 2009. Or, celui-ci comporte des dispositions discutables (voir encadré)

### Galliformes de montagne :

A la suite de la réunion du 22/06, un Arrêté Général a fixé les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2010/2011. Une de nos préoccupations majeures est de veiller à ce que l'administration prenne en compte la baisse incontestable des populations de galliformes de montagne (-60% sur la Haute-Chaine centrale entre 1960 et 1990 et de l'ordre de 25% entre 1995 et 2005 pour le grand-tétras) qui ne peuvent plus supporter des prélèvements comme par le passé.

En Haute-Garonne, il n'y a pas eu de prélèvements de grand-tétras entre 2001 et 2008 (Prélèvement Maximum Autorisé par chasseur et par an =0). En 2009, nous avons désapprouvé un plan départemental de gestion cynégétique du grand tétras décidé le 22/09/09 qui autorisait 1 oiseau sur le territoire de l'ACCA du Larboust (en fait 3 oiseaux auraient été blessés).

En 2010, nous sommes restés en alerte jusqu'à la réunion de la commission Chasse et Faune Sauvage du 03/09/10 ou nous avons demandé et obtenu un plan de chasse nul pour le grand-tétras et le Lagopède, ainsi qu'un rabaissement du plan de chasse de 3 à 2 oiseaux par chasseur et par saison pour la campagne 2010-2011 pour la perdrix grise, compte tenu des indices de reproduction moyens (0,6 jeune/femelle pour le grand-tétras).

## Les dispositions du Plan Sanglier

En application du Plan National Sanglier (2009), élaboré pour diminuer de façon drastique les populations de sangliers, plusieurs mesures ont été prises pour la régulation de l'ongulé de manière peu concertée. Nature Comminges, qui n'est pas opposée par principe à cette régulation, demande néanmoins qu'un bilan de l'application du Plan Sanglier soit effectué.

Le point 3 du Plan National de Gestion du Sanglier envisage de localiser, dans chaque département, des points noirs correspondant à des zones géographiques sur lesquelles se renouvellement chaque année des dégâts agricoles, des dégradations sur les propriétés, des accidents de la route. A notre connaissance, aucun état des lieux n'a pas été mené.

Les détenteurs du droit de chasse sont tenus de supprimer les mesures les plus restrictives concernant la chasse au sanglier dans leur règlement de chasse : modes de chasse, jours de chasse, etc. Cette mesure est non discriminante, car elle ne tient pas compte de la spécificité des différents secteurs du département. Elle ne distingue pas la situation du sanglier dans les plaines céréalières, urbanisées, et en montagne, dans des zones peu humanisées où subsistent des espèces protégées, et des habitats naturels fragiles. Les dispositions devraient inclure la gestion de la voirie, par exemple l'obligation de stationnement des véhicules de chasseurs le plus éloigné possible des zones les plus sensibles, la définition de zones où seule la chasse avec des armes à canons rayés est autorisée (pour empêcher le tir illégal de petit gibier).

La régulation du sanglier dans les réserves de chasse pose un problème de cohérence dans des espaces voués à la préservation de la faune. Toutefois, elle peut être favorable à la biodiversité, si elle est réalisée par des moyens adaptés et par des gardes assermentés, comme c'est généralement le cas sur le département.

## ■ **OURS BRUN**

### **Habitats**

Deux récentes décisions de justices (TA de Pau du 13 juin 2008 et TA de Toulouse du 04 juin 2010) donnent des moyens pour obtenir de nouvelles protections de l'habitat de l'ours, lors des chasses en battue, en particulier la définition de zones sans battues.

Le 12/06/10, lors d'une réunion interassociative, plusieurs objectifs ont été définis: la demande de mise en oeuvre réglementaire de zones sans battues sur les sites vitaux de l'ours brun dans la plupart des départements pyrénéens; en Haute-Garonne (seul département où des mesures contractuelles existent sur Melles), peut être formulée la proposition d'étendre ces dispositions sur le luchonnais (proposée lors du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage du 27/06/10 mais non retenue).

### **Action envers l'Europe**

Nature Comminges attend les décisions de l'Etat de poursuivre le plan ours sans trop d'illusions. C'est pourquoi, nous sommes co-signataire d'une plainte auprès de la Commission des Communautés Européennes pour non respect du droit communautaire lancée à l'initiative de la SEPANSO, avec le soutien de FERUS, du COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS, APATURA, Nature Midi-Pyrénées, FNE midi-Pyrénées, SOURS, ADPAM 66, l'Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en montagne 66, ASPAS, France Nature Environnement. Cette plainte a été motivée par la violation du droit communautaire (art.12 de la directive du conseil n°92/43/CEE du 21 mai 1992) compte tenu de l'insuffisance du système de protection pour éviter la perturbation intentionnelle des espèces figurant à l'annexe IV (dont l'ours fait partie), dont l'absence de dispositions relatives à la chasse sur la majeure partie des sites vitaux de l'ours. A également été soulignée la violation des articles 2 et 22 de la directive du conseil n°92/43/CEE du 21 mai 1992 visant à assurer la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces : extinction de l'ours pyrénéen, laxisme en matière de réglementation de la voirie sylvo-pastorale.

## ■ 2010 ANNEE DE LA BIODIVERSITE (selon l'ONU)

### **Pour un plan global de restauration et de cohabitation avec l'ours dans les Pyrénées...**

Les associations pyrénéennes pour la protection de la nature d'Andorre, d'Espagne et de France, locales pour l'essentiel, mais également régionales et nationales, réunies le 9 mai 2010 à Erts (Andorra), dans le cadre du XXIIème colloque du Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP)

EXPOSENT que : il y a 40 ans déjà, les premières mesures de protection de l'ours étaient prises. Et pourtant, sa survie à moyen et long terme n'est pas assurée. La petite population d'ours continue à être menacée par les accidents de chasse, la dégradation et la fragmentation de son habitat. De même, le patrimoine naturel dans le massif pyrénéen continue d'être mis à mal chaque année davantage.

La présence de l'ours est parfaitement compatible avec les activités humaines qui existent dans les Pyrénées : élevage, tourisme, chasse, etc. Ceci a été démontré dans le massif Cantabrique (Espagne) et les Abruzzes (Italie) où les activités humaines sont semblables à celles de notre massif. Dans ces zones, l'acceptation de l'ours est un acquis. Dans les Pyrénées, tous les sondages réalisés sur les deux versants de la chaîne démontrent un ample soutien à l'ours.

L'ours nous offre l'occasion de démontrer que la préservation de la biodiversité et le progrès économique dans les Pyrénées sont parfaitement compatibles. La présence de l'ours, loin d'être un inconvénient, est un atout très important, notamment dans le domaine de l'écotourisme. La société demande une nature préservée et dans ce sens la pérennité de cette espèce joue un rôle très important.

Pour tout cela, ces associations :

DEMANDENT que l'année 2010, proclamée par l'ONU année de la biodiversité, soit celle du lancement d'une action concertée pour la restauration, dans les Pyrénées, d'une population viable d'ours ;

RAPPELLENT aux pouvoirs publics qu'ils doivent respecter leurs engagements et arrêtent en 2010 un nouveau plan qui sera présenté à toutes les parties puis mis en oeuvre dans la durée sans être soumis aux aléas des jeux politiques ;

SOLLICITENT le renforcement urgent de la population d'ours entrepris par la France ;

ESPERENT que les autorités des deux versants des Pyrénées travailleront à une harmonisation des actions pour l'ours, avec la mise en place de plans de restauration coordonnés entre les communautés autonomes de Navarre, Aragon, Catalogne et la France, également qu'elles mettront en oeuvre un plus important effort d'information et de concertation avec tous les secteurs sociaux des Pyrénées ;

S'ENGAGENT à continuer leurs actions pour la conservation de l'ours dans les Pyrénées en sachant que la population des Pyrénées joue un rôle clé dans la préservation du plantigrade emblématique ;

OFFRENT leur collaboration pour travailler avec tous les acteurs du massif pour que la restauration de l'ours, symbole et garant de la biodiversité dans les Pyrénées, permette de réaliser un grand pas vers un élevage, une agriculture et un développement véritablement durables. Oui à l'ours dans les Pyrénées !

#### **SIGNATAIRES**

CIAPP (Conseil International Associatif Pour la Protection des Pyrénées), CAP-Ours (Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours) France ; ADN (Associació per a la Defensa de la Natura) Andorre ; DEPANA (Il·liga per a la Defensa del patrimoni natural) Catalogne ; Fondo Natural (Aragon, Espagne), Ecologistas en Acción, Aragón, Espagne, Amigos de la Tierra Espagne, Federación de CPN (Conocer y Proteger la Naturaleza) Espagne, Fundación para la Conservación del Quebrantahuesos Espagne.

Associations membres de Cap-Ours : Action Nature, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne (66, 09), APATURA, Les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, Association des Naturalistes de l'Ariège, Association Nature Comminges, Comité Ecologique Ariègeois, CIAPP, FERUS (Groupe Loup France / ARTUS), FIEP Groupe Ours Pyrénées, FNE, L'œil aux aguets, Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées, Pays de l'Ours ADET, SEPANSO, Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM), Sours, SPA, FNE Midi-Pyrénées, WWF-France.

## Coordination CAP-OURS

6 février 2010

Pour Nature Comminges, il y a une nécessité absolue et vitale d'un plan de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées, qui assure un véritable statut de conservation de cette population. Après trois ans de moratoire de fait (2006-2009), deux ans de concertation encore prolongée, il faut une véritable impulsion.

Depuis les Déclarations de Chantal Jouanno disant qu'il faut répondre aux exigences de la « directive habitats », le Ministère de l'Ecologie a fait quelques annonces: le moratoire 2006-2009 prenant fin, le plan serait continué avec des lâchers quand il le faudra, probablement sur la partie béarnaise des Pyrénées. La volonté est de banaliser la gestion de cette espèce avec moins de médiatisation pour les renforcements.

Au début du mois de septembre 2010, un dirigeant d'une association d'opposants a fait des déclarations à sensation, en prétendant que deux ours auraient été abattus au cours du printemps en Ariège. Germain Dodos a rédigé un courrier adressé à la Secrétaire d'Etat demandant une enquête, compte tenu de la gravité de ces déclarations. Après des tergiversations, des enquêtes sont ouvertes et suivent leur cours : l'une administrative, l'autre judiciaire.

Le Groupe Ours de Nature Comminges s'est mobilisé, en se rapprochant des associations du versant sud du Massif (DEPANA...), impliquées dans la sauvegarde de l'ours, et continue de cultiver ce contact transfrontalier en participant à plusieurs rencontres.

Nature Comminges a pris l'initiative d'une réunion de la coordination Cap-Ours ; notre objectif est de convaincre les associations de Cap Ours de relancer et de renforcer l'action inter-associative. Cette volonté s'est concrétisée, le 6 février 2010, par une réunion regroupant Nature Comminges, l'ADET, SOURS, CEA, Nature Midi-Pyrénées, des associations du versant sud, qui ont décidé de relancer la coordination pyrénéenne pour l'ours et de le faire savoir. Depuis, des réunions régulières ont permis de réactiver ce réseau.



Sortie dans le Val d'Aran avec DEPANA et Marc Alonso. Le 13 juin 2010.



Une partie du groupe ANC avec Notre guide Toni Batet.

## Nature Comminges en Catalogne

23-24 octobre 2010

A l'invitation de l'Association catalane DEPANA (Asociació per a la DEFensa del PATrimoni NATural), huit membres de ANC ont fait le déplacement à Esterrri d'Àneu lors des journées « La Ruta de l'Os Bru ». Au programme : le samedi une conférence de Guillermo Palomero sur l'ours, en particulier sur l'ours dans les Asturies (Monts Cantabriques) et le dimanche une sortie en montagne sur Bonabé, au dessus d'Alòs d'Isil, avec pour guides le responsable de l'ours pour la Generalitat de Catalunya, Toni Batet, et deux gardes chargés du suivi de l'ours dans le Parc Naturl de l'Alt Pirineu.

L'accueil fut chaleureux et après la conférence nous fumes les invités des autorités du Parc au repas du samedi soir pris en commun dans un restaurant d'Esterrri d'Àneu.

Puis le lendemain, avec une météo on ne pouvait plus favorable, nous avons essayé de trouver des traces d'ours et même d'en apercevoir un. Mais malgré tous les moyens mis en œuvre par les gardes et les personnes chargés du suivi, la chance ne fut pas de notre côté. Probablement que les ours fréquentant la région étaient passés côté français à la recherche de nourriture automnale (faînes de hêtres, glands, châtaignes), nourriture non présente sur ce versant sud des Pyrénées. Une belle journée tout de même riche en échanges sur les moyens et les techniques mises en œuvre pour le suivi du plantigrade des deux côtés de la chaîne.

**Yvan Puntous**



Gardes chargés du suivi devant une caméra automatique



Une équipe de reportage de ACN (agence de télévision catalane) ayant suivi notre périple, Max Hunot, notre vice-président, en fut quitte pour donner une interview impromptue

## Commission « Dommages Ours »

19 Janvier 2010

Selon la commission « Dommages ours » de l'arrondissement de Saint-Gaudens du 19 janvier 2010, il est apparu qu'en Haute-Garonne, pour 2009 sont comptabilisés 15 dégâts imputables à l'ours.

27 animaux ont été remboursés (pour une somme de 6775 euros). 1 dégât non imputable à l'ours, ainsi que 2 incertains pour 7 brebis dont seulement 3 sont remboursées.

## Pour information: bilan 2010

En 2010, la Direction Départementale des Territoires (ex.DDAF) a reçu 16 dossiers de demande d'indemnisation pour la Haute-Garonne, dont:

-5 non imputables à l'ours; 2 propriétaires ont fait appel pour 3 dossiers examinés puis rejetés le 17/02/11;

-3 classés indéterminés, finalement rejetés par la commission du 17/02/11;

-8 imputables (soit 14 animaux indemnisés pour un montant de 3664 euros.

## EN BREF

### Consultation en Béarn

La consultation lancée auprès du public et des communes pour l'introduction d'une ourse dans les Pyrénées-Atlantiques s'est tenue du 27 décembre 2010 au 2 février 2011. Par lettre du 2 février 2011, Nature Comminges a apporté son soutien à cette décision (annulée depuis) qui allait dans le sens de la protection de la biodiversité sur le massif pyrénéen.

### Mesures d'accompagnement

Dans le cadre du programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, le Préfet coordinateur du Massif a, comme chaque année, pris un arrêté qui fixe les mesures d'accompagnement de ce programme.

Aide au gardiennage (bénéficiaires: structures collectives et éleveurs titulaires d'un contrat d'agriculture durable en cours prenant en compte le gardiennage des troupeaux): 19 demandes ont été déposées pour un montant de 239 550 euros financées à hauteur de 169 900 euros (50% Etat, 50% FEADER).

Achat et entretien de chiens de protection: 16 demandes (1 achat et 15 entretiens) pour un montant de 16918, financé à hauteur de 13 534 euros (50% Etat, 50% FEADER).

Intervention du réseau « Berger d'appui » de l'association La Pastorale pyrénéenne (sensibilisation des éleveurs, appui technique pour aider les bergers sur les estives concernées par la présence de l'ours).

Techniciens chiens de protection: un appui technique est apporté par les techniciens de l'association en vue de former les maîtres pour une éducation adaptée à leurs chiens.

### Stratégie pyrénéenne en faveur de la biodiversité

Début 2011, Nature Comminges a exprimé son avis sur le projet de Stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne (document du 21 octobre 2010 et annexes), qui doivent être réexaminées par le Comité de Massif des Pyrénées et l'Etat.

## ■ STRATEGIE

16 juillet 2010

Lors d'une rencontre avec Alice Terrasse, avocate, nous avons défini une stratégie juridique à long terme qui a ensuite été approuvée par le bureau de l'association Nature Comminges.

Certains recours antérieurs ont réussi, d'autres ont échoué car nous avons été mal conseillés et avons commis des erreurs. Afin d'éviter cette incertitude, nous ferons désormais appel le plus souvent possible aux services de cette avocate professionnelle, rompue aux contentieux environnementaux, membre du réseau juridique de FNE. Ces prestations ont un coût non négligeable qu'il faudra désormais prendre en compte; c'est la raison pour laquelle nous comptons financer ces actions grâce aux fonds récoltés lors des affaires juridiques précédentes pour ne pas empiéter sur la trésorerie.

Nous avons convenu de continuer de travailler en liaison avec les services en charge de la police de l'environnement, de la chasse et de l'eau (garderie ONCFS, ONF, ONEMA, etc) qui effectuent des tournées de surveillance de police chasse et police de l'environnement en montagne. Travailler en liaison avec ces agents est essentiel, d'autant que ce sont des personnes réactives avec lesquelles nous entretenons de bonnes relations.

### Affaires en cours

#### **Circulation abusive en motoneige**

Les faits remontent au 9 mars 2010. Une personne a été prise en flagrant délit par un agent ONF en train de pratiquer la motoneige pour son loisir personnel en forêt domaniale de la vallée du Ger (infractions aux articles L.362-1, L.362-2, L.362-3 du Code de l'Environnement, aggravés par le fait que l'on se trouve dans la Zone de Protection Spéciale n°FR 7300883). Des traces de ces engins ainsi que de motos de trial avaient été régulièrement signalées auparavant par notre association depuis plusieurs années sans que l'on reconnaisse l'auteur

# Actions juridiques

## **Plusieurs affaires juridiques sont en cours, nous avons choisi de définir une stratégie sur le long terme.**

de ces infractions qui avaient déclenché une procédure restée sans suite (2003). Cette personne a été verbalisée pour infraction au droit forestier (les articles R.362-1 à R.362-3 du Code de l'Environnement prévoient pour ces infractions une contravention de 5<sup>e</sup> classe), à la suite de quoi nous avons rédigé une plainte avec constitution de partie civile (07/05/2010). Mais le Procureur de la République n'a pas donné suite à notre plainte car il s'est contenté d'un rappel à la loi expédiant cette affaire. Cela signifie que la personne est désormais identifiée par écrit sans inscription au casier judiciaire. Nous avons confié le dossier à Alice qui se charge de saisir le Tribunal de Proximité de Saint-Gaudens pour demander des dommages et intérêts.

#### **Circulation sans autorisation**

Les faits remontent au 30 Octobre 2009. Les agents de l'ONCFS circulant sur la route forestière de Herran (commune de Montauban de Luchon), lors d'une tournée de surveillance, constatent la présence de traces d'un véhicule au départ d'une ancienne voie de débardage qui mène au refuge de Sarrouges. A l'entrée de cet accès destiné à l'exploitation forestière, un monticule de terre a été aménagé afin d'en interdire l'accès à tout véhicule. Suivant les traces, ils atteignent le véhicule stationné à proximité du refuge de Sarrouges et décident d'attendre son propriétaire. Ce dernier arrivé un peu plus tard a reconnu qu'il ne disposait d'aucune autorisation de circuler. Nous saisissons le Tribunal de Proximité de St-Gaudens.



#### **Recours contre l'UTN de Peyragudes (2006)**

Le 12 août 2006, UMINATE et Nature Comminges avaient déposé, auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, un recours conjoint contre l'arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées autorisant deux programmes d'aménagement touristique, en site vierge (Sérias et Cap des Hittes), dans le cadre de la procédure des Unités touristiques Nouvelles.

Les conclusions du 29 Juin 2010 du tribunal ne nous ont pas été favorables. Nous avons décidé de faire appel du rejet de notre recours (05/08/10). Alice Terrasse a déposé un premier mémoire auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux (03/10/10), en invoquant de nouveaux moyens qui ont de bonnes chances d'aboutir. Ce serait une victoire symbolique car, suite à ce recours, la station avait retiré ce projet d'Aménagement en site vierge vers le Cap des Hittes.

## CARRIÈRES

### A Montmaurin : résistance exemplaire pour un site à haute valeur humaine et biologique

Malgré le tollé qu'il suscite dans ce site archéologique d'un intérêt aussi inestimable, le Préfet de la Haute-Garonne a autorisé le 10 avril 2009, un projet de carrière à ciel ouvert de 5 ha exploitables, afin d'extraire 1,6 millions de m<sup>3</sup> de calcaire dans les gorges de la Saygouade, en prescrivant un diagnostic archéologique préalable. Le 09 octobre 2009, en soutien au Comité de Défense du site, Nature Comminges a adressé un recours gracieux au Préfet de la Haute-Garonne en soulignant les manquements du dossier sur le plan environnemental et l'incohérence de ce projet dans un des hauts lieux de la préhistoire. Ce dernier étant resté sans réponse, nous avons rédigé un mémoire en intervention déposé le 21/02/2010 auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, en soutien à celui de l'association des riverains de Montmaurin qui mènent une résistance exemplaire contre ce projet, et en écho aux arguments du Conseil Général également défavorable au projet. Il n'est pas acceptable qu'un tel projet ait été autorisé sur un site où d'aussi importants gisements archéologiques ont été mis à jour. Rappelons que la vallée de la Saygouade abrite les Grottes du Coupe gorge,, de la Terrasse, le Gisement de la Niche où ont été exhumés la Mâchoire de Montmaurin (le plus vieux fossile humain de France avec celui de Tautavel), et des vestiges Pré-Néandertalien (ou Pithécantropien); d'autres gisements ont, par la suite, confirmé la richesse des lieux du Paléolithique Moyen (Moustérien de tradition acheuléenne), du Paléolithique Supérieur (Aurignacien, Gravettien, Magdalénien, Azilien). Dans la vallée de la Save on dénombre à ce jour une vingtaine de grottes et d'abris ou ont été mis à jour la « Vénus de Lespugue », sans oublier les vestiges historiques gallo-romains. Ce n'est donc pas un hasard si l'opposition à la carrière a reçu le soutien des préhistoriens Jean Clottes et Yves Coppens.



Manifestation contre la carrière de Montmaurin, le 15/02/10.



Anciennes carrières de Montmaurin

### ACTION EN JUSTICE TOUJOURS EN COURS

Hormis l'aspect archéologique, nous avons fait valoir dans notre mémoire que l'exploitation de la carrière est susceptible d'avoir des répercussions sur des espèces rupestres sensibles au dérangement : décantonnements de rapaces (\*) nichant dans les boisements, entraînant échecs de la reproduction, destruction de portions d'habitats sur d'anciennes aires de nidification, etc. L'exploitation nous paraît également incompatible avec la présence de chiroptères (chauves-souris), qui utilisent des abris différents au cours de leur cycle vital et de leurs déplacements, en tant que gîte de repos diurne pendant la belle saison, sites d'hibernation et sites de maternité, et qui exploitent les ressources en invertébrés des écosystèmes extérieurs aux grottes. Les travaux d'inventaires de l'association ont convergé avec les travaux naturalistes de Marcel Delpoux et les fouilles archéologiques d'Isaure Gratacos. C'est un vrai plaisir de travailler avec des personnes qui ont une telle connaissance du terrain.

A ce jour, malgré des rumeurs, aucun document administratif n'est venu confirmer le « renoncement » de l'entreprise Dragages Garonnais-Giuliani au projet de carrière de Montmaurin. L'arrêté d'autorisation est toujours exécutoire et l'information officielle circule peu. Si le pétitionnaire et l'administration ont diligenté la réalisation d'études complémentaires, aucun résultat des fouilles et des expertises sur les chiroptères ne nous est parvenu. La prudence reste donc de mise, et nous continuons à soutenir l'association « entre Save et Saygouade ».

(\*) Aujourd'hui reconnues importantes à l'échelle internationale (Convention de Berne, Directive « Oiseaux »), les espèces de rapaces sont toutes protégées en France par l'Arrêté ministériel du 17 avril 1981 (J.O.N.C du 19/5/81).

(\*\*) Tous les chiroptères sont protégés par l'Arrêté ministériel du 17 avril 1981 (J.O.N.C du 19/05/81).

## Un inquiétant régime de destruction d'espèces protégées

L'adoption de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature avait permis des avancées en instituant un régime de protection et une approche évaluant préventivement l'impact des projets d'aménagement sur l'environnement. Nous sommes confrontés actuellement à un assouplissement de ces dispositions inscrites dans le Droit français. Désormais, une espèce ou un espace bénéficiant d'un statut de protection font l'objet d'une demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée dès qu'ils sont situés dans l'emprise d'un projet d'aménagement. Plusieurs cas similaires nous obligent à faire face à cette généralisation; il est important que les associations envisagent une stratégie commune pour faire valoir l'intérêt général.

### Le Préfet autorise Lafarge Ciments à détruire une flore protégée contre l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature

9 décembre 2010

Le préfet de Haute-Garonne a autorisé les travaux d'extension de la carrière de Martres-Tolosane exploitée par la société Lafarge Ciments. Cette autorisation ne respecte pas les règles encadrant les dérogations exceptionnelles de destruction d'espèces protégées.

Lafarge Ciments a obtenu en 2003 l'autorisation préfectorale d'étendre la carrière qu'elle exploite à Martres-Tolosane. Cette extension impactant l'une des plus importantes stations d'Iris à feuilles graminées (*Iris graminea*), espèce protégée, recensée par Nature Comminges dans le cadre des ZNIEFF de Midi-Pyrénées dans les massifs de Montgrand et de Cassagnau.

La destruction d'une espèce protégée étant interdite sauf dérogation exceptionnelle soumise à l'avis du Conseil National de

L'Iris graminée (*Iris graminea*), une espèce protégée en Haute-Garonne



la Protection de la nature, l'entreprise a déposé une demande de dérogation. Sollicités pour donner notre avis sur le sujet, nous avons rappelé la rareté de cette flore; la transplantation d'Iris n'est pas une action susceptible de garantir la conservation de l'espèce sur le long terme. La conservation des plantes protégées ne saurait se réduire à un simple jardinage ou à la gestion paysagère d'un site. Il convenait donc de raisonner à une autre échelle, celle de l'écosystème, pour définir de véritables mesures compensatoires afin d'assurer la conservation des habitats et des boisements si l'on voulait vraiment conserver cette espèce.

Sensible à ces arguments, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis défavorable à cette mesure. « *En la présence d'une espèce protégée inscrite au livre rouge de la flore menacée de France et dont on touche la principale population nationale, on doit attendre des propositions de mesures compensatoires ambitieuses. De plus, le dossier scientifique présenté par Lafarge a été jugé comme franchement insuffisant. Ayant obtenu son autorisation d'étendre la carrière en 2003, Lafarge aurait largement eu le temps de mettre en oeuvre des mesures compensatoires avant le commencement des travaux.*

Mais, ne tenant pas compte de l'avis et des recommandations des experts nationaux, le préfet de Haute-Garonne a décidé d'autoriser les travaux en publiant un arrêté le 2 décembre 2010 validant l'arrachage et le déplacement des Iris. Sur intervention de France Nature Environnement, une rencontre entre les associations locales et le carrier a eu lieu le 7 décembre. Mais elle n'a pas permis de différer l'arrachage de l'espèce protégée et les travaux ont commencé le 8 décembre.

Au regard des dispositions légales, les associations signataires considèrent que l'arrêté préfectoral n'est pas justifié. *Lafarge n'a pas démontré qu'il n'existait pas d'autre solution satisfaisante que la destruction et le déplacement des Iris, ni que l'extension de la carrière répondait à des raisons impératives d'intérêt public majeur.* Pourtant, ces exigences ont justement pour but d'éviter des destructions injustifiées ! France Nature Environnement, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont envisagé des suites juridiques à ce dossier.

Alors que le groupe Lafarge met en avant dans ses supports de communication que la croissance de ses activités ne peut se faire au détriment de l'environnement, la réalité semble tout autre sur le site de Martres-Tolosane.

### Evaluation d'incidences

A l'issue d'une condamnation de la France par la Cour de Justice européenne pour des manquements dans l'évaluation des incidences, un nouveau dispositif d'évaluation d'incidences est introduit par la récente modification de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement applicable aux sites Natura 2000. Un nouveau décret du 9 avril 2010 soumet désormais davantage d'activités relevant d'un régime d'encadrement administratif à une évaluation d'incidences, à compter du premier août 2010.

Une liste régionale de 15 activités a été rajoutée et validée en Comité administratif régional le 28 septembre 2010. Nature Comminges a émis une série de remarques qui ont été transmises à la Direction Départementale des Territoires et au CODENAPS.

## De lourds travaux ont débuté à Saint-Béat

Septembre 2010

**De lourds travaux d'aménagement sont prévus sur une partie de la route nationale 125 entre Montréjeau et l'Espagne. Cette nationale, reliée à l'A64 et la RN 117 par la bretelle autoroutière du Val d'Aran, connaît un trafic croissant pour l'itinéraire Toulouse-Espagne par le Val d'Aran, notamment depuis le doublement du tunnel de Vielha (10500 véhicules/jour avec un pourcentage élevé de poids lourds (7%), contre 6400 véhicules/jour en 1999).**

**Ces travaux laissent entrevoir à terme la création d'un axe de fort transit international. La partie de la RN 125 entre la Croix du Bazert et Labroquère a déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 22/08/01 qui définit une bande d'étude pour une 2X2 voies. Il est prévu de réaliser dès cette année la déviation des villages Saint-Béat et Arlos, dans un site de verrou glaciaire particulièrement difficile. Cette déviation porte sur 5,6 km comportant deux ouvrages d'art : un pont enjambant la Garonne et un tunnel.**

Or, ces travaux de la déviation de Saint-Béat-Arlos auront des incidences sur quatre sites Natura 2000 : les ZSC FR 7300884 « Zones rupestres xéothermiques du bassin de Marignac, St-Béat, Pic du Gar, Montagne de Rié », FR 7300883 « Haute Vallée de la Garonne », FR 7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » et la ZPS FR 7312005 « Haute Vallée de la Garonne », et une ZNIEFF de type II. Outre, ces habitats, ces secteurs abritent de nombreuses espèces protégées.

Nature Comminges avait signalé en 1999, les insuffisances des inventaires, insuffisances qui auraient été corrigées depuis avec une étude de terrain réalisée fin 2009. Néanmoins, alors que les travaux ont débuté, nos associations sont préoccupées de savoir si l'évaluation d'incidences par rapport aux habitats des sites Natura 2000 a bien été réalisée.

## De lourdes incidences sur 3 sites Natura 2000

-l'accès et l'entrée nord du tunnel de Saint-Béat (cf Etude d'impact de 1999, 4.2 La déviation de Saint-Béat -p.35 variante F1 « tunnel long » avec un début de tunnel au niveau des premières maisons de Saint-Béat), située dans le site "Gar-Cagire" (FR7300884) où l'on recense divers enjeux (prairies de fauche, falaises du Mount abritant un habitat de forêts reliques de *Juniperus thurifera* des Pyrénées (31.136, 42.27), habitat d'intérêt communautaire prioritaire (5210) et diverses espèces remarquables ou protégées sur le plan national ou régional (*Nothobartsia spicata*, *Veronica spicata*, *Juniperus oxycedrus subsp badia*, *Juniperus thurifera*...), ainsi que des enjeux faunistiques (nidification de rapaces, chiroptères) ;

-la partie sud de la déviation de Saint-Béat et de la déviation d'Arlos (Etude d'impact de 1999, 4.3 La déviation d'Arlos. p.35), située en bordure du site de « Haute vallée de la Garonne » (FR7300883) et la Garonne amont (FR7301822), où l'on recense d'autres enjeux (traversée de prairies de fauches, une source d'eau dure (54.12 *Cratoneurion commutati*), habitat d'intérêt communautaire prioritaire (7220.1), et la traversée de la ripisylve de la Garonne.



Le réseau associatif est également préoccupé de la pose de filets de protection contre les chutes de pierre sur les falaises présentes sur le site Natura 2000. Ces travaux de sécurisation entraîneront la destruction ou l'altération d'habitats d'intérêt communautaire et des espèces protégées. Nous espérons ainsi que des mesures importantes de suppression ou de réduction d'impact ont été mises en œuvre. Et, dans le cas de destruction d'espèces protégées, nous nous attendons à ce qu'un dossier de dérogation de destruction soit réalisé de la manière la plus sérieuse possible, intégrant des mesures compensatoires largement à la hauteur de la destruction de ces espèces rares et de la dégradation de ce secteur, considéré comme un joyau naturel par la communauté naturaliste.

Aussi, nous souhaitons savoir si un dossier de demande de dérogation a été réalisé, intégrant des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation. Nous resterons particulièrement vigilants quant à un éventuel commencement anticipé des travaux qui d'un point de vue réglementaire ne peuvent débuter qu'à partir de l'obtention des autorisations de dérogation aux interdictions prévues pour les habitats et espèces protégées.

Le réseau associatif a interpellé le Conseil National de la Protection de la Nature pour avoir confirmation que les travaux qui ont débuté l'ont été de manière conforme à la réglementation sur l'évaluation d'incidences sur des sites Natura 2000 et sur les habitats et espèces protégées.

## EAUX ET RIVIERES

### Les microcentraliers rattrapés par le Code de l'environnement

Pourquoi pêcheurs et associations de protection de la nature du massif pyrénéen comme Nature Comminges, restent-ils toujours opposés à l'implantation de microcentrales dans les rivières de montagne, présentées pourtant comme des exemples d'énergie propre et renouvelable ?

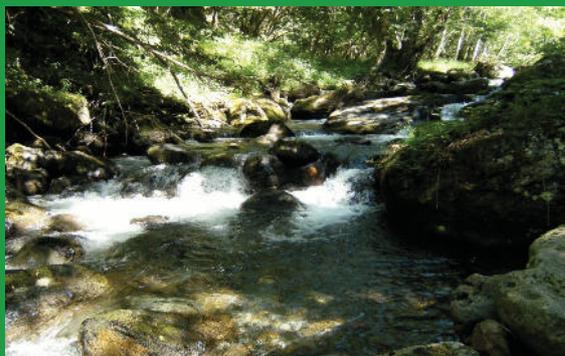
Pour des raisons économiques tout d'abord. De tels projets de petite hydroélectricité, sont réalisés sous couvert de la Directive Européenne du 27/09/2001 qui fixe un objectif de 21% pour la part d'électricité renouvelable à l'horizon 2010. En fait d'écologie, il s'agit d'un démarchage auprès de communes qui voient leurs ressources financières s'amenuiser (suppression de la taxe professionnelle, mévente en raison de la chute des cours du bois...), avec un engagement à long terme discutable de la part des investisseurs qui pourront récupérer le capital de l'investissement avec une plus-value importante en cas de vente. Entre temps, la commune d'accueil n'aura perçu en guise de contrepartie que le montant de la taxe foncière. La petite hydraulique (1,5% de la production nationale) ne permet pas de faire face aux pics de consommation, bien que le décret du 25/05/1955 oblige EDF à racheter à perte le courant électrique de ces producteurs autonomes.

A chaque fois, le rendement négligeable de l'installation, ne compensera pas la nuisance environnementale sur des cours d'eau d'une très grande qualité écologique, nuisance dûe principalement:

-à la construction de prises d'eau qui court-circuitent des portions importantes de torrents, et portent atteinte au milieu aquatique ;

-aux difficultés de mise en oeuvre de mesures compensatoires ; la loi oblige les communes à instaurer un débit réservé (débit minimum restitué à l'aval d'un barrage pour le maintien de la vie piscicole, au moins égal au 1/10e du débit moyen annuel du cours d'eau), difficile à faire respecter.

### ACTION EN JUSTICE EN COURS CONTRE LA MICROCENTRALE DE MELLES.



Le torrent du Maudan à Melles

La Mairie de Melles a déposé en 2009 un projet de demande de microcentrale sur un site présentant de multiples attraits naturalistes (partie amont du ruisseau vierge de tout équipement hydroélectrique, présence d'espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques comme le desman, zone de présence de l'ours et du grand-tétras). Faisant suite à l'avis défavorable rendu par des habitants de Melles, de nombreux pêcheurs et les services de l'Etat (ONEMA, DREAL...), le Préfet de la Haute-Garonne a pris le 25 juin 2009 un arrêté de refus du projet. La commune de Melles a alors déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse pour demander l'annulation de cette décision. L'association Nature Comminges a rédigé à son tour un mémoire en intervention en soutien à la décision du Préfet. Plusieurs raisons nous ont conduit à nous mobiliser contre cet aménagement, avant même l'enquête publique : le cours-circuitage d'un linéaire de 3 km de cours d'eau en très bon état écologique, les insuffisances de l'étude d'impact, notamment de l'évaluation du débit réservé pour assurer la vie aquatique, et des mesures compensatoires. Enfin, la construction de la prise d'eau dans des lieux reculés du bassin versant qui s'accompagnerait de la création de 1,7 kms de piste carrossable destinée à l'entretien des installations, sur des moraines instables et dans des zones sensibles pour la faune actuellement non pénétrées. Verdict sans doute cette année !



Suite au rejet de notre référé suspension en août 2009 par le Tribunal Administratif de Toulouse, la régie du Mourtis a réalisé en 2010 le barrage de Boutère, destiné à l'enneigement artificiel de la station. La partie aval du ruisseau, qui draine la tourbière de l'Artigue, a été déclassé au titre du bon état écologique. Actuellement, si le débit réservé semble avoir été respecté, une pollution du ruisseau a été observée en 2010.

## PROJETS REFUSÉS ET CLASSEMENT EN COURS

Afin de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE), la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a prévu le remplacement des classements actuels (cours d'eau réservés au titre de la Loi sur l'énergie de 1919 et cours d'eau dits classés au titre des échelles à poissons - article L432-6 du code de l'environnement) par deux nouvelles listes au titre de l'article L214-17-I du Code de l'Environnement. Ce classement prévoit une liste de cours d'eau dite « liste 1 » dont l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère "patrimonial" sur lesquels il sera interdit de construire de nouveaux ouvrages hydroélectriques faisant obstacle à la continuité écologique. Dans le cadre de la consultation menée par l'Agence de l'Eau adour Garonne sur le projet de classement des cours d'eau (clôturée le 16 novembre 2010), nous avons appuyé la proposition de classement des torrents de montagne qui figurent parmi les milieux aquatiques les plus remarquables du bassin Adour-Garonne, soit des masses d'eau en bon état voire en très bon état écologique.

Mais les microcentraliers rattrapés par le Code de l'Environnement, n'ont certainement pas dit leur dernier mot et comptent bien, avec l'aide des collectivités locales, tuer dans l'œuf ce projet de liste 1 qu'ils jugent trop contraignant pour le développement de l'hydroélectricité. (Des projets de microcentrale sur Gouaux de Larboust et sur la Neste d'Oueil contre lesquels nous nous sommes mobilisés en 2008 et 2010, ont d'ores et déjà été rejetés par l'administration sur la base de ces nouvelles dispositions du Code de l'Environnement).

Mais il faut savoir que la note d'actualisation du potentiel hydroélectrique du Bassin Adour-Garonne montre que les projets hydroélectriques actuellement connus pour le bassin représentent à eux seuls 59% de l'objectif national en puissance et 57% de l'objectif national en productible, malgré les propositions de classement des torrents. A l'échelle de la Haute-Garonne, cette même note montre que les 3/4 de la puissance des projets et les 3/4 du productible peuvent être proposés sur des cours d'eau non proposés sur la liste 1.

A consulter: <http://www.consultation-classement-adour-garonne.fr>

## Les 93 cours d'eau de Haute-Garonne en cours de classement au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement (« Liste 1 »).

Goutè de Sipet (09/31) ; Le lens (à l'amont de la confluence de la Goutte de Chire) (09/31) ; Ruisseau de la Hage (09/31) ; Bassin versant de la Neste d'Oueil; Bassin versant du ruisseau de Burbe; Coume de Maragnouère ; Bassin versant du Ger à l'amont du confluent du Rossignol (inclus) jusqu'à sa confluence avec la Garonne ; Goutè d'artigon ; Bassin versant du goutè de courbe ; Affluents et sous affluents de l'Arbas ; Bassin versant du ruisseau le portet à l'amont de la prise d'eau de Garin ; Bassin versant du ruisseau de mouras à l'amont de la prise d'eau ; Bassin versant du ruisseau de maudan à l'amont de la prise d'eau et jusqu'à sa confluence avec la Garonne ; ruisseau de l'Azau (Lazaou) ; Basin versant du rieu majou ; Bassin versant du riu de lombré ; Ruisseau bayle de lut ; Bassin versant du ruisseau le job à l'amont du pont de Izaut de l'hôtel et en aval (confluence avec le Ger) ; Ruisseau d'argelès ; Bassin versant de la Neste d'Oô à l'amont du lac d'Oô ; Ruisseau d'esabos ; Ruisseau d'escarran ; Ruisseau d'esquierry ; Ruisseau de bagnartique ; Ruisseau de bayarnes ; Ruisseau de bernadet ; Ruisseau de bouigot ; Bassin versant du ruisseau du Souell ; Ruisseau de coume nère ; Ruisseau houradade à l'amont du barrage ; Bassin versant du ruisseau du Chevalier de Saint-paul ; Bassin versant de la Goutte de Chire (Ruisseau de junax) ; Ruisseau de garonnere ; Ruisseau de gourgue ; Ruisseau de Grons de la Longuère ; Ruisseau de Hourquets ; Ruisseau de Jean ; Ruisseau de la cascade; Ruisseau de lit ; Ruisseau de Palès ; Ruisseau des Canaus ; Ruisseau des Pins de sade ; Ruisseau le Cauerq ; Ruisseau de l'Espone ; Bassin versant de la rivière la pique à l'amont de la prise d'eau en aval de l'Hospice de France ; Bassin versant du ruisseau de Lez ; Bassin versant du ruisseau de la Lose à l'amont du confluent du Roussec (exclus) ; Ruisseau de la Maoure ;Bassin versant du ruisseau de Marignac en amont du confluent du ruisseau de lane (inclus) jusqu'à sa confluence avec la Pique ; Ruisseau de longuariège ; ruisseau de médassolès ; ruisseau de micas ; Bassin versant du ruisseau de montbrun ; Ruisseau de palarquère ; Ruisseau de peyrelade ; Ruisseau de pujouet ; Ruisseau des barrancs ; Ruisseau du bois des ayres ; La Neste d'oô entre la confluence du ruisseau d'esquierry et le barrage situé juste en amont de la confluence du ruisseau de rieuamaynade ; Bassin versant de la rivière le lis à l'amont de la centrale du Portillon ; Ruisseau le roussec à l'amont du Pont de Geysset ; Ruisseau de bounéu à l'amont de la prise d'eau ; Ruisseau de la Glère à l'amont de la prise d'eau ; Bassin versant du ruisseau le cayla ; Bassin versant du ruisseau de Gouhouron (31/65) ; Bassin versant du ruisseau de goudex (31/32) ; Ruisseau de mis ; Ruisseau de sainte-christine ; Ruisseau de barradé ; Ruisseau le pédale ; Ruisseau de bernadas ; L'Arbas à l'amont du Rieuaris ; La Garonne: de Beauregard à l'aval de la chaussée du Bazacle (Toulouse) à l'aval du barrage de Mancies ; la Pique en aval du Ruisseau de Burbe ; La Neste (aval du pont de Lete).(31/65) ; La Louge (tout le cours) ; L'Ariège: A l'aval du barrage d'Auterive ; L'Ariège: De l'amont du barrage d'Auterive à l'aval d barrage de Labarre (09/31) ; Le Grand Hers: Aval de la confluence du ruisseau de la Trière (09/11/31) ; La Lèze: à l'aval du barrage de Mondély (09/31) ; La Save: de la source à l'aval de la commune d'Endoufielle (31/32) ; La Gimone: D'Escorneboeuf à l'aval du barrage de la Gimone (Lunax) (31/82) ; Ruisseau de Saint-Pierre: tout le cours (31/82) ; Ruisseau de Merdand: tout le cours (31/82) ; Ruisseau de Nadesse: tout le cours (31/82) ; Ruisseau Galinas: tout le cours (31/82) ; Le Lambon: tout le cours (31/82) ; Le Tescou: tout le cours (31/81/82) ; le Tarn: de Montauban (amont du barrage de Sapiac) à la confluence de l'Agout (31/81) ; L'Arize: en aval de la confluence de L'Artillac (09/31) ; Le Salat: a l'aval de la confluence du ruisseau de rogalle ; Le Volp de la confluence du ruisseau de vignoise à sa confluence avec la Garonne (09/31).

## **SORTIES NATURE**

Les « sorties Nature » organisées au cours de l'année 2010 ont encore connu une belle réussite, elles ont permis de toucher un public plus large que le cercle des adhérents de l'association.

# Sensibilisation

## Bilan des actions d'éducation à l'environnement menées en 2010.



### **Printemps/été 2010**

-*Découverte de la Forêt Domaniale de Melles (en remplacement d'une sortie au Pic d'Antenac).* Présentation du site, des enjeux de conservation de la biodiversité et des actions menées dans le cadre du Plan d'Aménagement Forestier. Dimanche 14 Mars 2010 (1 journée). 8 personnes ;

-*Observation de la floraison des orchidées sur les marnes érodées d'Aulon.* Sortie animée par Marc Enjalbal, qui a permis de présenter les cortèges de faune et de flore à tendance méditerranéenne de ces milieux. Dimanche 18 avril 2010 (1/2 journée). Ce fut de loin la sortie la plus suivie (40 personnes), et médiatisée.

-*Géologie dans le Plantaurel.* Sortie animée par Henri Fete, qui a permis une approche géologique et botanique de ce massif du piémont ariégeois, malgré un temps froid peu clément. Dimanche 2 mai 2010 (journée). 8 personnes.

-La sortie réalisée le 16 mai 2010 dans les bois de chênes verts d'Ore est décrite un peu plus loin. Quant à la sortie du 6 juin 2010 sur Gar-Cagire, elle n'a pu se tenir à cause du temps.

En haut, Sortie sur les Marnes d'Aulon, le 18 avril 2010  
En bas Sortie géologique au Mas d'Azil le 2 mai 2010.

### **Automne 2010**

-Sortie ornithologique, au Mourtis (19 septembre 2010).

-Sortie sur le site de la Hierle. Organisée par Marc Enjalbal et Manu Jacquot, cette journée a permis de découvrir cette portion de ripisylve abritant une biodiversité remarquable ainsi que les fonctionnalités des zones humides et leurs enjeux de conservation. 3 octobre 2010.

-Visite des gorges de la Save et du site de Montmaurin. Organisée par Henri Fete, cette journée a permis de partir à la découverte des nombreuses richesses patrimoniales de la commune, notamment les enjeux archéologiques de ce territoire (grotte de Bucaran, musée). 10 octobre 2010.



### **Des sorties gratuites**

Chaque année, Nature Comminges invite le grand public à découvrir et à apprécier à leur rythme et en petits groupes, la faune et la flore du Comminges. Il ne s'agit pas ici de randonnées sportives, mais d'apprendre à écouter et à regarder la nature, sauvage ou modelée par l'homme, entre plaine, piémont et montagne. Les « sorties nature », ouvertes à tous, sont totalement gratuites (hormis les éventuelles nuitées en refuge), elles sont placées sous la responsabilité d'un naturaliste bénévole et/ou professionnel de l'association, dans de bonnes conditions d'encadrement et d'observation. Les inscriptions ne sont pas obligatoires, sauf pour les sorties d'inventaires et de formation.

## **ANIMATIONS**

Les animations réalisées au cours de l'année 2010 ont permis de toucher un public local assez large; elles ont également été l'occasion de nouer ou de renforcer des contacts avec d'autres associations, notamment le Comité des Fêtes de Proupiary, l'association « Les Vergers retrouvés du Comminges », la Société des Etudes du Comminges, sans oublier Nature-Midi-Pyrénées, l'ADET, et les services de l'Environnement (DREAL, ONCFS...) :

Le 6 mars 2010, André Bonaventure a présenté un diaporama «Images des Pyrénées Sauvages» invitant à une connaissance discrète et authentique, dans le prolongement de ses livres « Pyrénées Nature et couleurs » et « Pyrénées Fragments d'éternité ».

Le 21 mars, nous avons réalisé une exposition sur les pesticides installée au cinéma "Le Régent" à Saint-Gaudens.

Les 20 et 21 mars 2010, Marc Enjalbal et Serge Gousse ont réalisé deux diaporamas, l'un sur la Faune et la Flore du Comminges, l'autre intitulé « instants de vie », dans le cadre de la Fête de l'arbre, les 20 et 21 mars 2010, à Proupiary. Très belle ambiance conviviale, de nombreux conseils pour la greffe, expositions de Thérèse Aboucaya, animations ponctuées de concerts organisés par Gilbert Vergé-Borderolles ;

Le 21 avril 2010, un diaporama sur la faune et la flore endémique des Pyrénées a été présenté, au siège de la Société des Etudes du Comminges. Très bon contact, qui appelle d'autres rencontres.

Le 16 mai 2010, l'exposition « Les richesses du Piémont commingeois » a été installée sur le stand de Nature Comminges, lors de la Journée Verte en Frontignes qui a connu une belle affluence.

Le 10 juillet 2010, dans le cadre de des « Estivales », organisées par l'ADET, Nature Comminges a réalisé un diaporama sur les galliformes de montagne.

Le 13 octobre 2010, Nature Comminges a tenu un stand lors de la Journée des Associations de la Ville de Saint-Gaudens.

## **SOIREEES A THEME**

Des soirées à thème et des projections ont été organisées lors des réunions mensuelles à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet.

-26 février 2010. Les Papillons du Comminges. Bilan des premières prospections de Nature Comminges dans le cadre de notre participation à l'Atlas régional;

-27 mars 2010. Présentation de la Stratégie Nationale en faveur du grand tétras;

-30 avril 2010. La problématique de l'Agriculture et des pesticides;

-28 mai 2010. Présentation du Suivi du réseau Ours Brun;

-25 juin 2010. Sites industriels dans le Comminges.

Au cours de l'automne 2010, plusieurs soirées à thème ont également eu lieu:

-14 septembre 2010: diaporama présentant les inventaires de Papillons, libellules et orthoptères à la confluence du Ger et de la Garonne;

-29 octobre 2010. Un diaporama « Nature » a été présenté par Serge;

-26 novembre 2010. Bilan des sorties sur les papillons.



**Sortie sur le site de la Hierle, 3 octobre 2010**



**Exposition de Nature Comminges sur "Les richesses naturelles du Piémont Commingeois, lors de la Journée Verte à Frontignan de Comminges, le 16 mai 2010.**

## Une journée sur la Cigogne blanche très réussie, le 13 juin 2010

La journée d'animation sur la cigogne blanche organisée par Nature Midi-Pyrénées, Nature Comminges, F.A.I.R.E en partenariat avec la DREAL, l'ONCFS, R.T.E et les communes de la plaine de Rivière, s'est déroulée le dimanche 13 juin 2010 à Pointis de Rivière, avec accueil du public entre 10h et 18h. Ce site en bordure de Garonne a été choisi en raison de la possibilité d'observation des cigognes sans dérangement (nids situés de l'autre côté de la Garonne). Plusieurs animations ont eu lieu : l'observation du couple reproducteur du site de Pointis-de-Rivière aux jumelles et à la longue-vue, toute la journée, la projection du film réalisé lors de l'implantation de Miramont (voire d'autres films), l'exposition de panneaux (environ une douzaine) sur divers sujets liés au projet Cigognes avec les intervenants associés, la réalisation d'une plaquette retraçant l'historique de la présence de la Cigogne blanche par Nature Comminges.

Bilan: un accueil magistral de la commune de Pointis de Rivière, structures (barnum, grilles pour expo, tables...ect), apéro et buffet froid le midi tout cela offert...dans une belle ambiance...avec l'aide des jeunes du comité des fêtes...150 à 200 personnes sont passées nous voir, des habitants de la commune mais aussi des communes avoisinantes, de tout âges très intéressées par l'espèce mais aussi par la nature. Une cinquantaine de personnes pour les projections du petit film sur l'implantation de la première plate forme cigogne à Miramont de Comminges, le film sur les Petites Pyrénées et sur le Vautour percnoptère, tout cela assuré par Dominique Portier de Nature Midi-Pyrénées. Ce succès n'aurait pu avoir lieu sans l'implication des salariés et bénévoles de Nature Midi-Pyrénées (Myriam, Sylvain, Jean-Bertrand), comme de FAIRE (Laurent) de Nature Comminges venue en nombre (Gérard, Serge, Marc, Florentin, Pascal...), Mallorie Sourie de la DREAL, l'aide matérielle de la commune de Pointis de Rivière, Pointis Inard, Labarthe Inard, Miramont de Comminges et les communautés de communes du Haut Comminges, du Nébouzan - Rivière-Verdun et du St Gaudinois. Plusieurs journalistes sont venus dont FR3 (reportage sur Internet sur le lien du 19/20 du 13 juin 2010).



# A la conquête du Mont Perdu (3355 m) du 10 au 13 juillet 2010



Notre vice-président, Max Hunot, avait organisé une sortie de 4 jours avec pour but principal l'ascension du Mont Perdu (Aragon - Espagne). 9 personnes ont participé à ce périple qui s'est déroulé sous un temps on ne peut plus superbe. Le programme s'est déroulé de la façon suivante :

- Jour 1 : Saint-Gaudens - Nérin avec pique-nique en cours de route et découverte du canyon d'Aniscle (Anisclo);

- Jour 2 : départ de très bonne heure de Nérin jusqu'au col de Arenas, puis randonnée pédestre afin de rallier le Refuge de Goriz. Belle balade le long du canyon d'Ordesa et ses paysages grandioses, avec, pour certains, un petit détour par le col de Goriz.

- Jour 3 : au petit matin, piolet et crampons accrochés au sac, c'est le grand départ. Vers 2600.m il devient nécessaire de chausser les crampons qu'on ne quittera plus.

Panoramique à 3150 m : le canyon d'Ordesa, la brèche du Cylindre, le Lac Gelé.

La photographie du groupe. Il ne manque que la photographe, Jocelyne.

Un aperçu de la richesse de la flore: Edelweiss, Ramondes des Pyrénées, Chardons fausse-carline sur paysage du massif du Mont Perdu.



-Jour 3 : au petit matin, piolet et crampons accrochés au sac, c'est le grand départ. Vers 2600.m il devient nécessaire de chausser les crampons qu'on ne quittera plus. Malgré les conditions d'enneigement très défavorables pour la saison, 3 des participants, les plus aguerris à ce genre de pratique, vont atteindre le sommet, un autre va abandonner à 200 m du sommet par peur d'un passage où la neige, à l'ombre, était très verglacée et en dévers.

Les autres se sont arrêtés, toujours à cause des conditions dues à la neige glacée, au dessus du Lac Gelé après avoir dépassé les 3000 m. Pique-nique à 3000 m avant d'entamer la descente.

Hermine curieuse à Goriz et troupe d'isards en bordure du canyon d'Ordesa



Ci-dessus les Genêts horribles pour le nom (*Echinopartum horridum*) mais superbes pour la vue

- Jour 4: descente pédestre intégrale Goriz - Nérin, avec détour pour certains par le pic Mondoto (1962 m) qui surplombe le canyon d'Aniscle. 17 km et 1600 m de dénivelés cumulés en descente sous un soleil de plomb plus tard, nous dégustons une bonne bière fraîche bien méritée, puis ce fut le retour vers Saint-Gaudens où le sale temps, qui avait régné jus-

-que là en France pendant ces 4 jours, nous surprit dès le tunnel de Bielsa/Aragnouet franchi.

En plus de l'esprit convivial et sportif des ces journées, ce fut une occasion d'admirer une flore exceptionnelle et de faire quelques observations faunistiques (hermines, isards, marmottes, divers oiseaux dont des percno-

-tères, papillons, etc.).

Et bien sûr ne nous privons pas de rappeler les paysages hors du commun qui ont défilé sous nos yeux émerveillés.

**Texte et photographies:  
Yvan Puntous**

Ci-dessous: le canyon d'Aniscle vu du Pic de Mondoto



Proposée et organisée par Germain Dodos, cette semaine à caractère privé, a réuni 9 amis de A.N.C. à Villard-de-Lans. Malgré un temps particulièrement mauvais (la faute à "pas de chance"), chaque jour a été l'occasion de sorties en montagne avec ponchos et parapluies de rigueur, sorties ayant pour thèmes la faune et la flore locales ainsi que la géologie avec les paysages calcaires du Vercors.

La végétation étant relativement en retard pour cause d'hiver tardif, nous n'avons malheureusement pas pu observer les Sabots de Vénus comme nous l'espérions car ils n'étaient encore qu'en boutons, nous nous sommes consolés avec une multitude d'autres plantes en pleine floraison, en particulier bon nombre d'orchidées, gentianes, jonquilles, crocus, etc. Une visite de grotte fut aussi au programme pour les plus courageux, car y descendre était très éprouvant et difficile.

## Semaine dans le Vercors, du 9 au 16 mai 2010



**En haut et à gauche : le meilleur (la compagnie) et le pire (le mauvais temps).**

**Ci-dessous  
Les gorges du Bruyant.  
Falaise et résurgence**





Les repas du soir pris en commun chez Germain étaient l'occasion de nous réchauffer des frimas subis pendant ces journées bien remplies.

**Texte et photographies.  
Yvan Puntous.**

## SORTIES DE FORMATION SUR LES PAPILLONS

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels pour le projet d'Atlas des papillons de jour de Midi-Pyrénées, Nature Comminges a réalisé quatre sorties d'inventaires de papillons, sous la direction de Marc Enjalbal.

Ces sorties ont permis d'aborder les questions de méthodologie et la biologie des principales espèces rencontrées aux différents étages, du collinéen au subalpin. Elles ont également été l'occasion d'identifier les diverses espèces de papillons de jour dans une ambiance conviviale.



A Alan, le 23/05/10



A l'Escalette le 18/07/10

## DECOUVERTE

# Les bois de chênes verts d'Ore et de Galié



Si l'on est frappé par l'abondance des forêts dans la vallée de la Garonne, on remarque moins facilement des formations qui restent vertes toute l'année: les bois de chênes verts juchés sur les falaises calcaires d'Ore, dont les lisières s'avancent inexorablement, grignotant d'anciennes prairies pâturées. Ces milieux boisés à ambiance méditerranéenne, constituent une authentique richesse à découvrir dans notre pays soumis en majorité aux influences océaniques. Ce fut le thème de deux sorties animées par Nature Comminges au printemps 2010, l'une en collaboration avec l'association « Pro'nomades » et la Mairie de Galié, l'autre avec le Foyer Rural des Frontignes.

### Des formations anciennes

Ces bois sont localisés principalement sur Ore, au dessus du village, sur le « Pouy », avec quelques îlots de chênes verts à Galié, Saint-Pé d'Ardet et à Génos. On en trouve aussi d'autres stations dans la vallée de la Garonne, à Bagiry ; la station la plus occidentale répertoriée se trouve à Ourde en vallée de Barousse. Ce sont de petits ensembles forestiers d'affinité méditerranéenne, caractérisés par le chêne vert et le chêne à feuilles rondes, qui présentent souvent un sous-bois dense de petits arbres et arbustes de lianes, et qui sont bien conservés sur les versants calcaires abrupts.

On donc peut se demander d'où sont venues les plantes les plus caractéristiques de cet élément floral, en particulier l'Hysopé (*Hyssopus officinalis*) ou l'Asperge à feuilles aiguës (*Asparagus acutifolius*), si abon-

-dantes ici, malgré un climat à dominante montagnarde et atlantique qui reçoit en moyenne entre 1000 et 1200 mm de précipitations par an? Le botaniste commingeois Georges DUPIAS estimait qu'il ne s'agit certainement pas d'une migration à partir des « Petites Pyrénées » : les plantes méditerranéennes qui se sont avancées jusqu'au cœur de la vallée glaciaire, en suivant la bordure septentrionale des Pyrénées sont, à quelques exceptions près, différentes de notre région. Henri GAUSSEN, avançait l'hypothèse que ces stations très spéciales auraient leur origine dans des migrations de plantes venues du versant sud à la faveur du réchauffement lors de périodes interglaciaires. Beaucoup de plantes qui accompagnent les Chênes verts d'Ore ont dû remonter plus loin vers le Nord, tandis qu'elles se maintenaient à Ore à cause d'un minimum de pluviosité et d'une exposition

exceptionnelle aux vents chauds venus d'Espagne; seules ont pu subsister dans notre région celles qui acceptaient une humidité assez élevée ; c'est le cas par exemple de l'Osyris blanc (*Osyris alba*), ou l'Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*). La présence de ces stations suscite des travaux de recherche.

### Comment les reconnaître?

Il s'agit de forêts toujours vertes (dites « sempervirentes ») originales pour la région et en position occidentale de limite de leur aire de répartition méditerranéenne. Elles présentent une mosaïque de zones ouvertes de pelouses calcaires très intéressantes au niveau floristique. Sauf changement au niveau du sol ou modification de la structure, ce sont des formations stables en phase de maturité, qui peuvent coloniser les pelouses et landes ensoleillées.

## Quelles sont les menaces?

L'ONF, dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Domaniale des Frontignes assure la gestion de ces milieux. Les parcelles concernées sont classées en série d'intérêt écologique général et actuellement en repos dans l'aménagement en vigueur. La zone d'Ore a fait l'objet d'aménagements de protection contre les éboulements par le service RTM (Restauration des Terrains de Montagne). Cet habitat pourrait pâtir d'éventuels travaux (ouvertures de carrières par exemple). La menace principale reste les incendies sur ces zones très sèches qui ont tendance à s'embroussailler du fait de la déprise pastorale.

Dans le cadre du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 des « Chaînon calcaires du Piémont commingeois », plusieurs objectifs ont été définis pour assurer le maintien de cet habitat dans un état de conservation favorable (pas de diminution de surface, assurance que les espèces, la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister). Il est déconseillé de transformer les peuplements, de pratiquer des coupes de grande surface (actuellement, la zone est classée hors sylviculture). Il convient d'améliorer les connaissances sur la capacité à rejeter des taillis de chêne vert vieillis et sur la régénération par voie germinative.



**Une partie du groupe lors de la sortie de l'association Pronomade(s) en collaboration avec Nature Comminges et l'AREMIP, le 09/05/10 dans les bois de Galié.**

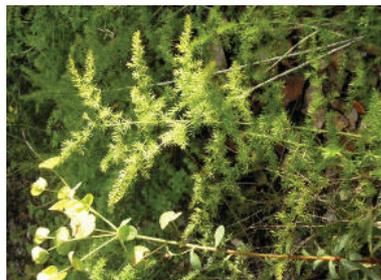
Interrogeant notre rapport au paysage, l'association Pronomade(s) a invité un large public, le 09 mai 2010, à une promenade dans Galié en compagnie des botanistes locaux de Nature Comminges, de l'AREMIP et d'un cuisinier, Bernard Garotin. Le Maire de Galié, Pierre Abbes, était présent et a rappelé les actions menées pour protéger l'environnement sur la commune.

**Contact: Pronomade(s): 17, av.de Luchon. BP 54 31210 Gourdan-Polignan. T: 0561947940. haut.comminges@wanadoo.fr**

## Quelques espèces remarquables des bois de Galié



Jasmin buissonnant (*Jasminum fruticans*.L)



Asperge à f. aïgues (*Asparagus acutifolius*.L)



Deux orchidées bien présentes dans le piémont commingeois

A gauche:  
Orchidée Homme pendu  
(*Orchis antropophora*)

A droite:  
Limodore à feuilles avortées  
(*Limodorum arbustivorum*)

### Relevé botanique

#### Cours d'eau à concrétions calcaires

Frêne élevé, Cornouillier sanguin, Alaterne, Ancolie vulgaire, Géranium herbe à Robert, Chélideine, Polypode, Véronique petit-chêne, Stellaire holostée, Mélisse à une fleur, Dompte venin, Pulmonaire affine, Asplenium trichomanès, Cétérache, Orpins, Alliaire (*Alliaria petiolata*).

#### Murets calcaires (Galié)

Pariétaire, Ruine de Rome (*Cimbalaria muralis*), Orpin (*Orpinum dasepillum*), Asplenium trichomanès, Véronique de Perse.

#### Bordures de bois (Galié, Ore)

Chêne vert, Chêne pédonculé, Robinier faux accacia, Tilleul à grandes feuilles, Erable de Montpellier, Erable champêtre, Sureau, Orme champêtre, Noisetier, Prunellier, Troène, Buis, Eglantier, Nerprun purgatif (*Prunus mahaleb*), Fusain d'Europe, Ronce, Géranium herbe à Robert, Lamier jaune, Fragon, Pulmonaire affine, Lamier pourpre, Chélideine, Mercuriale pérenne, Dryopteris.sp, Sanicle d'Europe, Herbe aux femmes battues, Arum tâcheté, Brachypode, polypode, Pulmonaire affine, Stellaire holostée, Pervenche.sp, Primevère élevée, Chevreuille (*Lonicera periclymenum*), Linaire, Lathyrus des montagnes, Silène nutans, Viorne manceienne, homme pendu, Orobanche.sp, Mache valerianella, Brome.sp, Pâturin.sp, Herbe aux rats, Armoise. Sp, Lierre terrestre, Asperge à feuilles aïgues, Grateron (*Galium aparine*), Houlique laineuse, Laurier sauvage, Iris fétide, Euphorbe (*Euphorbia hyberna*), Plantain lancéolé, Medicago.sp, Hellebore fétide, Garance voyageuse, Grande ortie, Scolopendre, Géranium (*Geranium lucidum*), Cerfeuil hirsute (*Anthriscus sylvestris*), Fraisier sauvage.

#### Bois de chênes verts (Pouy)

Chêne vert (ssp.Balota), Chêne pubescent, Erable champêtre, Prunellier, Erable de Montpellier, Viorne manceienne, Fusain d'Europe, Chevreuille.sp, Ophrys insectifera, Génévrier commun, Alaterne (*Rhamnus alaternus*), Asperge à feuilles aïgues (*Asparagus acutifolius*), Limodore à feuilles avortées, Céphalanthère.sp, Garance voyageuse.

#### Pelouses sèches intraforestières

Erine des Alpes, Séséli des montagnes, Pâturin vivipare, Orchis mâle (*Orchis maculata*), Menthe.sp, Osyris blanc (*Osyris alba*), Potentille érigée (*Potentilla erecta*), Globulaire à tige nue (*Gobularia naudicaulis*), Lathyrus (*Lathyrus sceroticus*), Bugle petit pin, Jasmin buissonnant (*Jasminum fruticans*), Fétuque des bois (*Festuca sylvestris*), Houlique laineuse, Gaillet molugo, Hipocrepis comosa, Brachypode sylvestre, Veronique petit chêne, Bugle rampant, Bruyère vagabonde, Serapia langue, Polygala du calcaire, Thym serpolet, Hyssope officinale.

# **Assemblée Générale 2010 de Nature Comminges**

**SALLE DES FÊTES de Sainte-Anne, le SAMEDI 6 MARS 2010**



Diaporama. André Bonaventure. Assemblée Générale. 6 Mars 2010

## **1-Fonctionnement de l'association en 2009**

### **Réunions**

Au cours de l'année 2009, 11 réunions mensuelles ouvertes à tous ont eu lieu les derniers vendredis de chaque mois à 20h30 à la Maison des Associations de la Ville de Saint-Gaudens. L'assemblée Générale extraordinaire du 25/09/09 a permis de compléter le Règlement intérieur de l'association en définissant une stratégie juridique.

### **Adhésions**

L'association Nature Comminges comprenait 95 adhérents au 31 décembre 2009, sans compter les oublis ou retards d'anciens adhérents.

### **Participations / coopérations**

Au niveau local, régional et national: Coordination interassociative du Comminges, Vivre en Comminges, Attac, F.A.I.R.E, Amis de la Nature du canton de Luchon, Foyer Rural des Frontignes, Collectif des Mères en colère, FNE Midi-Pyrénées, Conseil International Associatif Pour la Protection des Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Réseau juridique de FNE (Raymond Leost), Réseau Forêt (Cécile Gravier), Réseau nature (Maxime Paquin), Réseau déchets (Delphine Tombal sur la Semaine Pour la Réduction des Déchets). Groupe tétras France, fondé en 2007. Coopération scientifique au niveau régional : Conservatoire botanique pyrénéen, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées.

## **2-Orientations de l'association**

### **CONTRAT DE TRAVAIL (Marc Enjalbal)**

Contrat de travail à temps plein (juin 2009) puis à temps partiel.

## **CONNAISSANCE ET SUIVIS NATURALISTES**

- Inventaires dans le cadre du 2e volet du Plan régional d'action pour la conservation des plantes messicoles et plantes remarquables des cultures.
- Programme « Zones inondables et biodiversité en Comminges (inventaires, diagnostics agricoles et sensibilisation).
- Rédactions des bordereaux des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques).
- Atlas écologiques régional des Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) et zygènes de Midi-Pyrénées.
- Prospections ornithologiques. (Suivi des oiseaux sur la déviation de Fos, galliformes de montagne, Gypaète).
- Installation de plates-formes à Cigognes en Comminges, suivis et sensibilisation.
- Activités et suivis du réseau Ours brun.

## **VEILLE ÉCOLOGIQUE**

- Proposition d'une taxe sur les Espaces Naturels Sensibles du Département (TDENS) au Conseil Général de la Haute-Garonne.
- Participation à la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 (sites de piémont et de montagne).
- Actions en faveur de Milieux aquatiques (Enquête publique de la microcentrale de Melles, modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) porté par la commune de GOUAUX de LARBOUST (consultation publique du 23/02/09 au 26/03/09), requêtes contre le système d'enneigement artificiel du Mourtis déposées fin juillet (dont un référé suspension rejeté), enquête publique (du 17 septembre au 15 octobre 2009) pour la création d'une gravière à Miramont.

-Interventions face à des pollutions: du lac de Sède, du Canal d'Auné, nappe de Cazères.

-Interventions en faveur de la protection de milieux rupestres : Actions pour la préservation des sites de Montmaurin en soutien à l'association « Save et Saygouade », Expertises écologiques sur le site de Penne Blanche.

-Interventions en faveur de la faune sauvage: Dépôts de plainte suite à des destructions de rapaces (détention de Faucon Pélerin, empoisonnement de Milan royal), Participation au CDCFS de la Haute-Garonne ("nuisibles", dates de chasse, galliformes de montagne), participation à la stratégie nationale en faveur du grand-tétras), restauration des habitats sur le site de Superbagnères, Observatoire de la voirie forestière et pastorale, Dénonciation de la création d'une piste à la Fontaine d'Artal (massif de Gar), entretien du Sentier du Bazet, Nettoyage de la forêt domaniale de Luchon dans le cadre de la Semaine Pour la Réduction des Déchets (21-29 novembre 2009), actions en faveur de l'ours brun (Relance d'une coordination interassociative au niveau pyrénéen, actions en faveur des Zones de quiétude, Commission d'indemnisation des dégâts d'ours.



50 kilos d'ordures collectées le 28/11/09, lors de la semaine pour la réduction des déchets, à Superbagnères

## ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

-Participation aux travaux de commissions communales de remembrement dans le but de préserver des milieux naturels (Marignac-Laspeyres et Larra), dénonciation de l'usage du Cruiser, Appel -Affaire n° 112005034 relative au trafic de pesticides, Appel suite à l'ordonnance de non-lieu dans l'affaire contre BAYER et BASF.

-Ecologie urbaine: participation aux réunions de l'Agenda 21 e la ville de Saint-Gaudens.

-Sites industriels : vigilance vis-à-vis du site de Marignac, participation à la CLIS du Pihourc (24 avril 2009), Participation au CLICR de Tembec.

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

### « sorties nature » :

-Les collines de Lieux entre coteaux secs et prairies humides. Dimanche 5 avril (1/2 journée). 15 personnes ;

-Les Frontignes, entre bocage, bois, falaises et milieux humides. . Dimanche 17 mai (1/2 journée) lors de la « Journée Verte en Frontignes ». 40 personnes ;



Aménagement d'un nid pour la cigogne blanche. 11/03/09

-Flore printanière des estives de Bourg d'Oueil. Samedi 30 mai labellisée dans le cadre des Journées Nature de Midi-Pyrénées. 14 personnes ;

-Bois et tourbières de la Seube. Sortie à la journée. Samedi 20 juin. 12 personnes ;

-Les milieux alpins de la vallée du Lis. Dimanche 5 juillet. 15 personnes ;

-Sortie Géologie animée par Henri Fête dans les « Petites Pyrénées », le 24 octobre 2009. 6 personnes.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, trois sorties d'inventaire, de formation et de sensibilisation à la biologie et l'écologie des papillons ont été organisées les 10 mai, 14 juin et 26 juillet.

## Animations

-Le 14 mai 2009, animation sur la flore des falaises sur la commune de Cabrerets dans le Lot.

-5 soirées à thème ont été organisées lors de réunions mensuelles au cours de l'année 2009, dont une au Cinéma de Saint-Gaudens, ainsi que 3 animations « grand public ».

-Animations scolaires sur les « Cigognes » / classes de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, aide classe en SMR2 du Lycée agricole de Saint-Gaudens (étude du bassin versant du Rossignol).

-Journal « Le grand-tétras » (numéro 12); émission « vivre en Comminges » sur Radio Coteaux (disponible sur 104.5 97.7 et sur vivre en Comminges.org).

Date et lieu	Thème	Intervenant(s)
Vendredi 24 Avril 2009 20h30 - Maison des Associations de Saint-Gaudens 51, rue du Pradet.	Lecture de Paysages du Comminges (Diaporama)	Guillaume Castaing
Vendredi 29 mai 2009 20h30 au cinéma « Le Régent » de Saint-Gaudens	Soirée/débat sur l'avifaune et la biodiversité en milieu agricole. Diaporama suivi d'un film présentant le milieu de ces espèces.	Sylvain Frémaux (Nature-Midi-Pyrénées)
Vendredi 30 octobre 2009 (à partir de 20 H. 30 - Maison des Associations, Chap-pert).	Bilan des itinéraires « Ours »	Didier Gontier, Yvan Puntous, Germain Cucuron
Vendredi 27 novembre 2009 (20 H. 30 -Salle des Fêtes de ste-Anne)	« Instants de Vie » (Diaporama mis en musique)	Serge Gousse
Dimanche 17 mai 2009 (Génos).	Stand et exposition sur le Piémont commingeois Journée Verte en Frontignes	
Juin 2009 (Labarthe-Inard)	Stand et exposition	
Dimanche 18 octobre 2009 (Parc des Expositions de St-Gaudens)	Journée des Associations de la ville de Saint-Gaudens	

# SAINT-GAUDENS

**Environnement.** L'association créée voici dix-neuf ans mène de multiples actions.

## Nature et Comminges veille toujours sur la faune et la flore

**D**epuis dix-neuf ans, l'association Nature Comminges se mobilise d'une part pour la protection et la sauvegarde de la faune et de la flore, d'autre part, pour l'enrichissement et la connaissance de la nature. Ce sera le cas, une nouvelle fois, toute cette fin du mois à l'occasion de « la semaine des alternatives aux pesticides » (lire ci-contre).

Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, l'équipe que préside Guillaume Castaing a travaillé au recensement de nouvelles zones naturelles d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques. Dans le même temps l'association a achevé un programme de préservation des prairies naturelles du piémont commingeois avec le soutien de l'Agence de l'eau et des collectivités locales.

### UN TRAVAIL D'INVENTAIRE

L'assemblée générale a été l'occasion d'annoncer « la poursuite de ces travaux d'inventaires au cours de cette année 2010 ». Ce travail fera l'objet d'une ouverture plus grande au public. « Notre objectif est de permettre aux Commingeois de mieux connaître la faune et la flore qui les entourent. Ainsi Marc Enjalbal animera le 18 avril à Aulon une visite des marnes



Les membres de l'association Nature et Comminges au cours d'une de leurs excursions de recensement de zones naturelles d'intérêt écologique. Photo DR.

avec pour point d'orgue la découverte d'orchidées.»

Côté actions de veille écologique, Nature Comminges apporte son soutien aux comités de riverains pour défendre des sites menacés de multiples agressions, notamment industrielles et forestières. C'est le cas du site de Marignac dont « les fumées rejetées interrogent sur l'efficacité du système

de traitement. »

### QUE LA MONTAGNE EST BELLE

André Bonaventura, fondateur de l'association peut être satisfait. « L'association est toujours aussi présente sur le territoire local, pour la protection, la sauvegarde, la connaissance de la nature. C'est un travail de longue

haleine qui mobilise les bénévoles. » Le diaporama sur les Pyrénées qu'il a présenté aux termes des travaux de l'assemblée est venu conforter les membres de l'association dans leur engagement. À l'heure de la disparition du chanteur poète Jean Ferrat, on ne peut que chanter *Pourtant que la montagne est belle*.

C.G.

### Alternatives aux pesticides

Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars, l'association Nature et Comminges s'associe pour l'occasion aux animations proposées par les associations Carline, Erable 31, Terre & Humanisme, ATTAC, Adacq Vie, Faire. Le 23 mars à 20 h 45 au cinéma le Régent, projection du documentaire *Le Temps des Grâces* de Dominique Marchais, suivie d'un débat animé par C. Devena.



La projection film de Dominique Marchais sera suivie d'un débat au Régent.

apiculteur, et F. Matricon, du Comité écologique ariégeois.

Une exposition aura lieu sur les pesticides et la biodiversité avec la diffusion d'une brochure sur les desherbants par Nature et Comminges.

Le même soir, à 20 h 30 au foyer rural de Larroque, projection débat *L'Agriculture de demain* précédée du film *Pesticides non merci*. Le 26 mars à 21 heures au cinéma de Boulogne-sur-Gesse, projection débat autour du film *Fooding*, et le 27 mars journée portes ouvertes au jardin d'Abel Eloy, sur le fonctionnement de cet espace sans engrais ni pesticides.